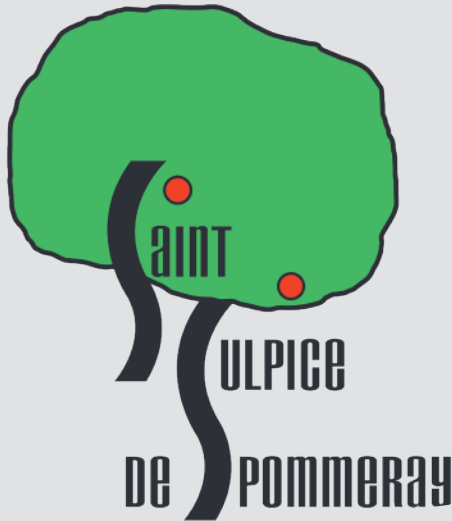


SAINT-SULPICE DE-POMMERAY

2026



*Bulletin
Municipal*



ALIMENTATION

ALIMENTATION GENERALE

LE PANIER D'OR - PROXI Alimentation générale, fruits et légumes, dépôt de pain, gaz, Point relais colis, livraison à domicile

Mme SMOYAN et Mme ISOYAN - 10 rue des Tilleuls - 06 71 16 11 88

BAR

LE SAINT-SULPICE Bar, Snack le midi, Tabac, Française des Jeux, Compte-Nickel, Retrait Point vert, Timbres fiscaux, Paiement de proximité

M. BLUTEUX - 5 rue des Tilleuls - 02 54 42 10 36

RESTAURANT

Ô PREGO Restauration française / Spécialités portugaises

M. GOMES - 12 route d'Herbault - 02 54 44 95 16

RESTAURATION RAPIDE

A&M FOODFACTORY

M. ER 12 rue des Tilleuls - 07 66 52 81 62

TRAITEUR

LE BOCCA D'OR

M. GALLAND - 11 rue de Boissière - 02 54 42 22 48

AUTOMOBILE

GARAGES AUTOMOBILES ET VENTE DE VEHICULES

ALEX AUTO Véhicules d'occasion : achat, vente, reprise

38 Route d'Herbault - 06 95 18 67 38

DEL AUTO Vente de véhicules neufs et d'occasion

M. DIDA - 13bis rue de Boissière - 06 64 69 12 66

LPJ AUTOMOBILES Entretien et réparation des véhicules, vente de véhicules neufs et d'occasion, station de lavage

M. LOPES - 1 rue de Boissière - 02 54 43 21 04

MDC AUTOMOBILES Entretien et réparation des véhicules, vente de véhicules

28 route d'Herbault - 02 54 43 58 58

BLOIS RECYCLAGE AUTOMOBILE

Les Rougemonts 02 54 33 58 71

LAVAGE AUTOMOBILE A DOMICILE

PEREIRA LAVAGE AUTO Nettoyage de véhicules à domicile pour particuliers et professionnels

M. PEREIRA - 06 45 42 77 20

ESTHETIQUE

ESTHETIQUE

CLIN D'ŒIL Epilations, soins, modelages, maquillage, vernis semi-permanent, UVA, appareil anti-âge.

Mme BOUHIER - 7 rue des Acacias - 06 83 21 64 85

ESTHETIQUE ET BIEN-ETRE A DOMICILE

Mme HUE - 8 rue Jean-Victor Joly - 06 62 38 86 11

SALON DE COIFFURE MIXTE

MECHE A MECHE - Mme DA SILVA FERNANDES

3bis rue des Tilleuls - 02 54 43 48 03

MEDICAL PARAMEDICAL

ANALYSTE COMPORTEMENTALE PSYCHOPRATICIENNE CERTIFIEE EN PSYCHOTHERAPIE ET EN PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE

Mme BERTILI

8 rue des Tilleuls - 06 75 50 60 93

DENTISTE

M. et Mme FLOREA

3 rue des Tilleuls - rendez-vous sur doctolib.fr

CABINET INFIRMIER

Mmes HUARD et MAURIN, M. TOUCHARD

7 rue des Tilleuls - 02 54 43 89 87

KINESITHEAPEUTES

M. LOISELET et Mme BOUFFLET

7 rue des Tilleuls - 02 54 43 01 27

ORTHOPHONISTE

Mme DABERT

1 Impasse de la Planchette - 07 66 37 66 37

OSTEOPATHE

* M. ROJO RAMOS - Pôle santé- 8 rue des Tilleuls - 06 51 73 81 49

* M. BLAY Lazin - 06 66 79 74 38

PEDICURES-PODOLOGUES

Mme ABDOUNI PICARD et M. SIMON

7 rue des Tilleuls - 02 54 20 31 10

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Mme MESYNGIER

8 rue des Tilleuls - 07 65 27 37 54

PSYCHOLOGUE

Mme MAILLET YALAOUI

11 route de la Forêt - 06 77 69 90 16

MEDECIN GIP PRO SANTE

Dr VERNA – Dr LE BRAS

Pôle santé 8 rue des - Tilleuls 02 54 87 60 68

PHARMACIENNE

Mme DESMIER

3 rue des Tilleuls - 02 54 42 86 23

SOPHROLOGUE

Mme MIRQ

12 rue de Bel Air - 06 43 26 36 82

SOPHROLOGUE RELAXOLOGUE HYPNOPERIENNE

Mme DENIS

2 bis route de la Forêt - 06 66 11 77 72

SOMMAIRE

| | | | |
|--------------------------|------|---------------------------|------|
| Equipe municipale | P.2 | Associations | P.32 |
| Finances | P.5 | Agglopolys | P.48 |
| Action Sociale - CIAS | P.8 | Syndicats | P.60 |
| Voirie | P.11 | Démarches administratives | P.63 |
| Urbanisme PLUi | P.13 | Etat Civil | P.65 |
| Bâtiments | P.16 | Tarifs 2026 | P.65 |
| Animation | P.18 | Informations diverses | P.69 |
| Bibliothèque municipale | P.22 | Contacts utiles | P.76 |
| Service Enfance Jeunesse | P.24 | Commerces | P.78 |
| Affaires scolaires | P.25 | Plan | P.80 |
| Un peu d'histoire | P.27 | | |



MAIRIE

10 rue des Ecoles
41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
02 54 52 58 00

saint.sulpice.mairie@wanadoo.fr

<http://saintsulpicedepommeray.fr>

Facebook : *Commune Saint-Sulpice*

HORAIRES (ouverture au public)

| | |
|-----------------|---------------|
| Lundi | 8h00 – 12h00 |
| Mardi | 13h30 – 18h30 |
| Mercredi | 8h00 – 12h00 |
| Jeudi | 13h30 – 18h30 |
| Vendredi | 13h30 – 17h30 |

EQUIPE MUNICIPALE

Le Mot du Maire



Nous ne pouvons pas rester indifférents au contexte auquel notre pays est actuellement confronté. Comme si l'embrasement de la violence à l'étranger (attaque russe contre l'Ukraine depuis 2022, génocide perpétré par Israël à Gaza depuis 2023) ne suffisait pas, nos représentants réussissent l'exploit de ne pas s'entendre une nouvelle année pour donner un budget à la France.

Ayons espoir et gardons la confiance en l'avenir. Sachez que c'est dans cet état d'esprit que vos élus et les agents municipaux restent mobilisés pour conduire les projets et surtout adapter leurs décisions pour préserver le cadre de vie de notre commune.

J'en profite pour les remercier du travail effectué et de leur engagement. Notre rôle est de travailler en équipe au développement de notre commune. Je parle bien d'équipe car individuellement nous ne serions pas efficaces et je ne vois pas ce rôle de Maire autrement, mais il est impératif que nous continuons à travailler tous ENSEMBLE.

Pour ma part, c'est aussi l'occasion d'exprimer ma fierté et de vous adresser mes remerciements, à toutes les forces vives de Saint-Sulpice-de-Pommeray, et plus particulièrement à ceux qui s'impliquent bénévolement dans le nettoyage de la commune ou l'accompagnement des enfants.

Cette qualité de vie repose aussi sur nos nombreuses associations et leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour proposer diverses activités et animations, favoriser les rencontres, mieux se connaître et renforcer le lien social. Merci à vous tous. Les enseignants et les professionnels du Service Enfance Jeunesse ont également donné le meilleur d'eux-mêmes pour accompagner les enfants dans des conditions optimales, et je tiens à les en remercier.

Quoi qu'il en soit, la vie doit continuer, il faut avoir des projets, il faut sans cesse améliorer notre cadre de vie, il faut préparer l'avenir de notre jeunesse. C'est notre but à tous et c'est ce à quoi nous nous employons au niveau de notre commune. Le contexte économique ne nous permettra peut-être pas, de réaliser tous les projets aussi rapidement que nous le souhaiterions. Vous découvrirez ainsi dans ce nouveau bulletin tout ce qui a déjà pu être entrepris cette année.

J'aimerais terminer cette petite introduction sur une note positive. Il y a eu 4 PACS et 6 mariages dans notre commune en 2025. Je félicite toutes ces nouvelles familles ! J'adresse également mes félicitations aux heureux parents des 9 bébés qui sont nés en 2025. Même s'il nous en faudrait plus pour éviter des fermetures de classe ! Et il faudrait aussi que les parents qui vivent à Saint-Sulpice ne cherchent pas à voir si l'herbe est plus verte dans les écoles privées : on sait tous que ce n'est pas le cas et, surtout, cela grève malheureusement nos finances.

Je tiens encore une fois à remercier toutes celles et tous ceux qui, par leur bienveillance, leur bonté et leur solidarité envers ceux qui en avaient besoin, ont fait preuve de générosité. En ces temps difficiles, où la haine de l'autre semble malheureusement devenir normale, continuons de garder nos cœurs et notre esprit ouverts !

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2026.

Denis LESIEUR

Les élus

| | |
|--------------------------|---|
| Denis LESIEUR | Maire - <i>Vie Scolaire, Service Enfance Jeunesse.</i> |
| Chantal HUET | 1 ^{ère} Adjointe - <i>Finances, animation et associations.</i> |
| Claude RAPICAULT | 2 ^{ème} Adjoint - <i>Bâtiments communaux.</i> |
| Marinette DUVOUX | 3 ^{ème} Adjointe - <i>Voirie et assainissement.</i> |
| Xavier LEBRASSEUR | 4 ^{ème} Adjoint - <i>Urbanisme et entreprises.</i> |
| Martine VINCENT | Conseillère déléguée - <i>Action sociale.</i> |
| Laurent GUILLOT | Conseiller délégué - <i>Suivi de l'équipe technique.</i> |

Les conseillers municipaux : Franck BESNARD, Marie-Claude DESCHAMPS, Simone GAVEAU, Gilles GIAMPORTONE, Eliane GUILLOT, Claude JAVARY, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Céline VILLAC.

Le Personnel Communal

Service administratif

Secrétaire Générale de mairie : Fanny DUCHET
Agents administratifs : Séverine BERTRAND, Sandrine LOQUET

Service technique

Responsable : Christophe VERGER
Agents techniques polyvalents : Carlos BARBOSA PINTO, Jean-Michel BOUZY, Mickaël GAUTHIER et Théo OLIVEIRA (apprenti)

Agents de l'école maternelle

Gloria ESTEVES, Jonathan LE BRECH, Sylvie ROGER

Entretien des locaux

Loubna BEN BASSOU, Marie-Laure LACAILLE, Aurore LUCAS

Service enfance jeunesse

Directrice : Audrey SAUSSAYE
Directeur adjoint : Mathis AGNEESENS
Responsable du local ados : Linda CHANEL
Agents d'animation : Stéphanie ADER, Linda CHANEL, Chantal GARRIVET, Marie-Claire LEMAIRE, Sylvie PAYNEAU, Valérie ROBERT

Ecoles

Bibliothèque des écoles : Valérie ROBERT
Intervenante musique : Nathalie SALVA

Bibliothèque municipale

Responsable : Marie-Claire LEMAIRE

Le Service Technique

Cette année encore, l'équipe du service technique a réalisé un travail de qualité. En plus des gros travaux réalisés (voir article bâtiment), voici quelques-unes de leurs nombreuses interventions sur les bâtiments communaux :

- Réalisation de placards à portes coulissantes dans la salle de motricité de l'école maternelle.
- Réalisation d'un enduit sur le mur extérieur de la bibliothèque des écoles en remplacement d'un bardage en très mauvais état.
- Réaménagement de l'espace vert situé devant la Mairie.
- Embellissement de la cour de l'école élémentaire avec des plantations et des touches de peinture colorée (sous le préau et dans la cour).

L'équipe peut compter sur des agents qui ont de nombreuses compétences en matière de plomberie, de peinture et d'électricité. Toujours soucieux d'améliorer leurs savoir-faire, ils suivent régulièrement des formations. En 2025, Mickaël a obtenu son habilitation électrique, tandis que Christophe a renouvelé la sienne.

D'avril à octobre, leur mission principale reste l'entretien des espaces verts : tonte, débroussaillage, désherbage, etc. Pour faire face à la charge de travail, un agent supplémentaire a complété l'équipe durant la période estivale. Une tondeuse autoportée a aussi été acquise en début d'année pour optimiser leur efficacité.

Leur professionnalisme se voit autant dans la qualité de leurs réalisations que dans leur disponibilité. Toujours à l'écoute, ils répondent rapidement aux demandes des enseignants, des autres services et des habitants.

Une équipe sur laquelle la collectivité peut compter !



Laurent GUILLOT

FINANCES

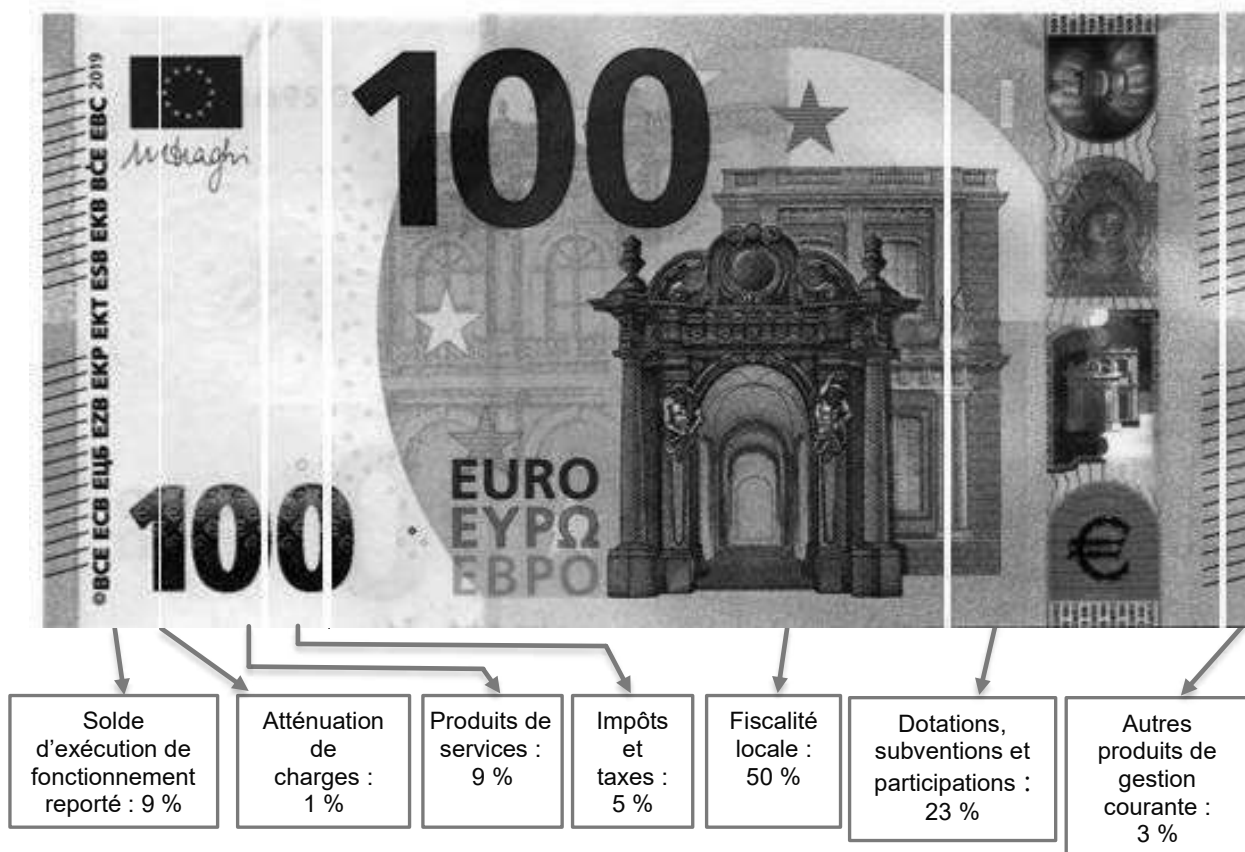


Compte Administratif 2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT REALISE

Recettes de fonctionnement par chapitre

| Chapitre | CA 2024 |
|---|-----------------------|
| 002 - Solde d'exécution de fonctionnement reporté | 182 338,03 € |
| 013 - Atténuation des charges | 20 231,01 € |
| 70 - Produits de services | 177 321,78 € |
| 73 - Impôts et taxes | 95 641,96 € |
| 731 - Fiscalité locale | 996 509,82 € |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 464 533,80 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 50 924,21 € |
| 76 - Produits financiers | 0,72 € |
| 76 - Produits exceptionnels | 6 000,00 € |
| 78 - Reprise sur amortissements, dépréciation | 0,00 € |
| TOTAL | 1 993 501,33 € |



Dépenses de fonctionnement par chapitre

| Chapitre | CA 2024 |
|--|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 556 419,32 € |
| 012 - Charges de personnel | 903 007,77 € |
| 014 - Atténuation de produits | 828,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 685,87 € |
| 65 - Autres charges de gestion | 144 214,15 € |
| 66 - Charges financières | 1 898,76 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 300,00 € |
| 68 - Dotations aux amortissements et provisions | 0,00 € |
| TOTAL | 1 616 353,87 € |



Charges à caractère général :
35 %

Charges de personnel et frais assimilés :
56 %

Autres charges de gestion :
9 %

Excédent cumulé de fonctionnement :

377 147,46 €

Il est réparti comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement pour 177 147,46 €

Affectation en réserves d'investissements pour 200 000,00 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT REALISE

Recettes d'investissement par chapitre

| Chapitre | CA 2024 |
|--|---------------------|
| 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté | 243 470,35 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 685,87 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 21 236,05 € |
| 10 - Dotations, fonds divers | 496 957,50 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 94 326,78 € |
| TOTAL | 865 676,55 € |

Dépenses d'investissement par chapitre

| Chapitre | CA 2024 |
|--|---------------------|
| 041 - Opérations patrimoniales | 21 236,05 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 23 971,15 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 13 148,72 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 182 848,54 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 198 938,74 € |
| TOTAL | 440 143,20 € |

Résultat excédentaire d'investissement **243 470,35 €**

La dette par habitant est de 78 €. L'encours de la dette ne représente que 0,76 année de capacité d'autofinancement.

Budget primitif 2025

Ce budget est composé :

- d'un budget de fonctionnement 1 889 895,46 €
- d'un budget d'investissement 1 264 261,35 €
3 154 156,81 €

Ce budget a été voté en début d'année 2025 et il a été établi comme les années antérieures, sans augmentation du taux des 2 taxes, à savoir :

- taxe sur le foncier bâti 27,43 % + 24,40 % (effet correcteur de la taxe d'habitation)
- taxe sur le foncier non bâti 74,68 %

Ces deux taxes représentent (y compris le reversement de la taxe d'habitation) pour la commune un produit fiscal attendu de 957 346 € et une pression fiscale moyenne de 504 €/hab.

Au niveau communal, le taux n'augmente pas, à l'inverse des bases imposées par l'administration fiscale.

Chantal HUET

ACTION SOCIALE



Appels aux personnes vulnérables

Le registre des personnes vulnérables a permis de recenser celles et ceux qui souhaitent recevoir un appel pour se sentir moins isolées, discuter quelques instants, c'est un vrai plaisir de pouvoir s'enquérir de la santé, du moral de nos seniors.

A partir de février, les personnes de plus de 90 ans ont été appelées, et elles apprécient beaucoup les appels.

Nous recevons toujours un accueil chaleureux et elles sont ravies que l'on prenne de leurs nouvelles.

Si les personnes sont absentes, on leur laisse un message sur le répondeur.

Colis de Noël

Le vendredi 19 décembre 2025, la distribution des colis de Noël destinée aux personnes âgées de 75 ans et plus s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Le matin de 10h à 12h : distribution des colis par les bénévoles au domicile des personnes de plus de 85 ans et aux personnes ne pouvant se déplacer. Cela représente 57 colis.

L'après-midi de 14h à 17h : les personnes de moins de 85 ans sont venues récupérer leur colis à la salle polyvalente. Une boisson chaude et un chocolat leur étaient offerts.

Au total, ce sont 151 colis qui ont été distribués pour une valeur de 5 242,18 € (90 colis simples, 55 doubles, 6 mini colis).

Il y a eu également 35 dons d'une valeur de 1 219,65 €.

Merci aux bénévoles pour leur aide toute au long de l'année :

Annie, Catherine, Chantal, Christiane, Corinne, Eliane, Marie-Pierre, Monique, Nadine, Patricia et Simone.



Martine VINCENT

ACTION SOCIALE & INSERTION



☎ 02 54 57 41 20



servicesocial@ciasdublaisois.fr



Pour qui ?

Toutes personnes âgées de 18 à 65 ans,
sans enfant mineur à charge

Accompagnement par des travailleurs sociaux
aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours
financiers, etc.

Suivi du Revenu de Solidarité Active (RSA)
accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion

Intervention auprès des sans-abri

Les permanences près de chez vous :

- À Villebarou : à la mairie, les 1^{ers} mardis du mois, de 9h30 à 12h.
- À Onzain (Veuzain-sur-Loire) : à l'Espace France Services, les jeudis des semaines impaires, de 9h à 12h.
- À Herbault : à la Salle des Associations, les jeudis des semaines paires, de 9h à 12h.

+ possibilité de rendez-vous à Blois : au CIAS du Blaisois,
du lundi au vendredi*, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

* fermeture le vendredi matin.

RÉSIDENCE AUTONOMIE SENIORS



☎ 02 54 78 10 99



residence.barbara@ciasdublaisois.fr



13 rue de Vauquois, Blois

Un lieu de rencontres, ouvert à tous !

La Résidence Barbara est également ouverte à tous les seniors résidant sur le territoire d'Agglopolys pour déjeuner le midi au restaurant de la résidence, participer aux animations et aux ateliers de prévention et partager des moments conviviaux (Grand repas, Guinguette, Loto...)

RÉSIDENCE *BARBARA*

Indépendance, sécurité et convivialité !



Pour qui ?

Toutes personnes âgées de + de 60 ans,
valides et autonomes
GIR 6 et 5 | GIR 4 possible via conventionnement

Un appartement privatif,
de 33 à 47 m², avec balcon ou terrasse, doté d'un espace nuit séparé
(T1 bis) ou d'une chambre (T2), avec cuisine aménagée et équipements
adaptés.

Un environnement sécurisé,
téléassistance (avec médaillon) et présence d'agent 24h/24 - 7j/7

Des espaces collectifs variés,
salle de restauration, salon avec TV, bibliothèque, espace d'activités et de
bien-être, terrasses avec accès direct au parc

Des animations quotidiennes et des actions de prévention,
activités récréatives, jeux de société, cuisine, jardin thérapeutique,
médiation animale, yoga assis, renforcement musculaire, socio-esthétique,
art thérapie, musicothérapie, ateliers individuels et collectifs dédiés au
numérique...

Un accompagnement personnalisé,
réfèrent dédié et rendez-vous réguliers

REPAS À DOMICILE



☎ 02 54 57 41 72

✉ repas.domicile@ciasdubloisais.fr

La tranquillité de bien manger !

👤 **Pour qui ?** Toutes personnes âgées de + de 60 ans, ou en situation de handicap

Bénéficiez de repas équilibrés, élaborés par une diététicienne et confectionnés avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

Flexible, ce service s'adapte :

- à vos besoins - livraison régulière ou occasionnelle
- à vos goûts - choix entre 2 menus équilibrés
- à votre appétit - plusieurs formules au choix : 1 à 2 repas par jour
- à votre régime - Sans sel - Diabétique - Vapeur - Repas mixés

AIDE AUX AIDANTS

Afin de faciliter le quotidien des aidants et les soutenir, la **Plateforme d'accompagnement et de répit Blois - Val de Loire** propose aux aidants de personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives ou dépendantes, un suivi individualisé, une solution ponctuelle de répit à domicile (jour et nuit), des activités de loisirs ...



Pour qui ?

Aidants de personnes âgées de + de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives ou dépendantes, résidant sur le territoire d'Agglopolys et dans 42 communes limitrophes.

cf. www.ciasdubloisais.fr/pfr

☎ 02 54 45 54 63 ✉ pfr@ciasdubloisais.fr

Aidants, osez vous faire aider !

En complément, l'**Accueil de Jour Alzheimer La Chrysalide**, lieu de vie adapté, propose aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté des activités variées à but thérapeutique permettant de stimuler et resocialiser les patients afin de préserver leur autonomie et maintenir leurs fonctions cognitives et sensorielles.



Pour qui ?

Toutes personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté résidant sur le territoire d'Agglopolys et dans les communes limitrophes.

☎ 02 54 45 54 60 ✉ aja@ciasdubloisais.fr

ANIMATION

RDV

les rendez-vous du cias du blaisois

☎ 02 54 45 54 70

✉ animation@ciasdubloisais.fr

Des activités pour tous !



Les rendez-vous du CIAS du Blaisois : à chaque saison, une programmation éclectique pour tous au centre social La Chrysalide à Vineuil, en résidences autonomie - Barbara et Lumière - à Blois et au sein des communes d'Agglopolys : événements, ateliers, rencontres...

> Programme disponible en différents lieux publics (mairie, commerces ...) et sur ciasdubloisais.fr

TOUTE L'OFFRE DE SERVICES SUR CIASDUBLOISAIS.FR

L'action sociale, une compétence d'Agglopolys

VOIRIE



Réaménagement de la rue des Tilleuls : une approche intégrée pour la gestion des eaux pluviales et le cadre de vie

Après les interventions du SIDELC pour l'effacement des réseaux et les travaux d'Agglopolys pour le renouvellement du réseau d'eau potable, la commune a engagé la réfection complète de la rue des Tilleuls. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer la gestion des eaux pluviales, tout en renforçant l'attractivité et le confort du quartier.

Une gestion durable des eaux pluviales

En collaboration avec Agglopolys, la commune a conçu un système permettant de limiter les apports dans les réseaux d'assainissement, en privilégiant l'infiltration naturelle. Plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- **Des noues végétalisées** en bordure des commerces, permettant l'infiltration directe des eaux de pluie.
- **Des bassins de rétention** sous les parkings végétalisés, de profondeurs variables, pour stocker les eaux pluviales. Seuls les excédents en cas de fortes précipitations seront redirigés vers le réseau d'assainissement.



Un parking en terre-pierre a été aménagé en bas du pôle santé, sur une structure drainante, conçue pour récupérer les eaux de ruissellement de la rue ainsi que celles provenant de la toiture du pôle santé. Sa mise en service est prévue pour fin février 2026, afin de laisser le temps à la végétation de s'installer durablement.



Des aménagements pour le confort et la sécurité des usagers

Ce projet intègre également des espaces végétalisés, créant des **îlots de fraîcheur** pour améliorer le confort thermique en période estivale. Un **chemin piétonnier sécurisé** a par ailleurs été aménagé, facilitant l'accès aux commerces et aux professionnels de santé pour les usagers, dans des conditions optimales de sécurité.

Ce chantier a été effectué pour un montant de **844 270,55 € HT** en partie financé par différentes subventions :

- Conseil Départemental – DSR 2025 : 50 000€
- Conseil Départemental – Amendes de Police : 12 800 €
- Etat – Fonds Vert : 153 980,59€
- SIDELC – éclairage public commerces et parking pôle santé : 2 618,35€
- Agglopolys – étude : 4 000 €

Reste à la charge de la commune : **620 871,61 € HT.**



Projet de reconstruction et de modernisation de la station d'épuration (STEP)

La station d'épuration (STEP) de Saint-Sulpice-de-Pommeray, de type lagunage naturel, mise en service en 1989, présente une capacité actuelle de 1 530 équivalents-habitants (EH). Ce dimensionnement s'avère aujourd'hui insuffisant pour recevoir les effluents supplémentaires générés par les projets d'urbanisation futurs prévus sur le territoire.

La gestion de la STEP relève de la compétence d'AGGLOPOLYS, qui pilote également le projet de reconstruction d'une nouvelle station d'épuration. Celle-ci sera conçue pour répondre **aux exigences de protection du milieu naturel, tout en intégrant des performances techniques optimisées.**

Les travaux de construction de la nouvelle STEP devraient débuter au printemps 2026. La mise en service est prévue en septembre 2027.

Ce projet d'un montant global de 4 000 000 € TTC est financé par le budget assainissement d'Agglopolys avec une aide de l'agence de l'Eau Loire Bretagne.

Marinette DUVOUX

URBANISME



Tout projet de construction, d'extension ou de modification extérieure doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable ou d'un Permis de construire.

Les constructions ne nécessitant pas de déclaration ou d'autorisation doivent respecter le PLUi.

Toute infraction au Code de l'urbanisme, peut entraîner des amendes, voire une obligation de mise en conformité ou remise en état.

Quelles autorisations demander ?



Se renseigner sur les règles applicables à mon terrain

Il faut aller sur le site d'Agglopolys, rubrique PLUi en vigueur :

<https://www.agglopolys.fr/3620-le-plui-en-vigueur.htm>

Descendre dans le sommaire jusqu'au « 3.2.35 Saint-Sulpice-de-Pommeray » et cliquer pour ouvrir le plan de la commune.

Repérez votre parcelle pour déterminer de quel règlement vous dépendez.

Une fois que vous savez si votre parcelle est en zone UV, UJ, A etc... allez dans le règlement qui correspond en revenant sur la 1^{ère} page.

Déposer votre dossier en mairie

- **En ligne** : sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).
- **En mairie** : dossier à retirer en mairie au préalable ou à télécharger sur le site Service Public.fr (rubrique Logement/urbanisme/Autorisations d'urbanisme).

Ce dossier est composé de l'imprimé cerfa correspondant à vos travaux et des pièces demandées (plan de situation, plan de masse, représentation de votre projet, photo...)



<https://demande-urbanisme.agglopolys.fr>

- Un service en ligne accessible 7j/7, 24h/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.
- Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
- Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'informations et d'envoi de pièces complémentaires se font directement en ligne.
- Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

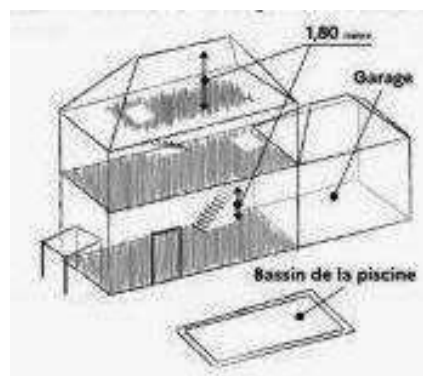
Dans quel cas recourir à un architecte ?

- **Déclaration préalable** : recours non obligatoire.
- **Permis de construire sur une construction neuve** pour une surface de plancher > à 150 m².
- **Permis de construire sur construction existante** pour une surface de plancher **et** emprise au sol après travaux > 150 m².

Qu'est-ce que la surface de plancher ?

La surface de plancher correspond à la **somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couverts, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80 m**, calculée à partir du nu intérieur (mesuré à partir des plinthes).

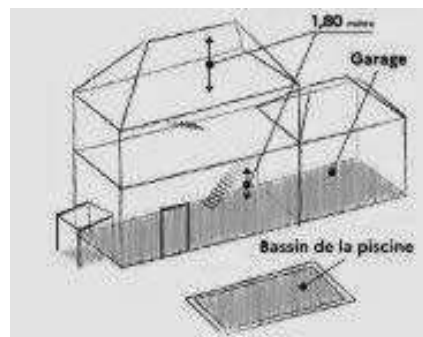
La surface de plancher s'obtient après déduction de certaines surfaces (voir service-public.gouv.fr).



Qu'est-ce que l'emprise au sol ?

L'emprise au sol est la surface que le bâtiment occupe au sol, annexes comprises, s'il y en a. Il peut s'agir de la surface du garage ou celle du bassin de la piscine.

Voir sur le site service-public.gouv.fr pour les déductions possibles.



Instruction de votre dossier

Les délais sont :

- De 1 mois pour une déclaration préalable,
- De 2 mois pour un permis de construire de maison individuelle.

Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la complétude du dossier et la consultation de services extérieurs.

Le dépôt de ce dossier en mairie ne vaut pas autorisation.

Un arrêté d'autorisation ou de refus vous est remis à l'issue de l'instruction.

Affichage de l'autorisation sur votre terrain

Vous devez afficher votre autorisation de façon à ce qu'elle soit visible de la rue pendant deux mois minimum et durant toute la durée des travaux. Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affichage.

Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)

Vous devez déposer ce document en mairie pour signaler le commencement de vos travaux.

2 déclarations obligatoires

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Vous devez déposer une DAACT en mairie pour informer de la fin de vos travaux. L'attestation de prise en compte du règlement environnemental peut vous être demandée dans le cas d'un permis de construire.



Vous atteste ainsi de la conformité de vos travaux par rapport à l'autorisation d'urbanisme que vous avez obtenue.

La mairie a 3 mois pour contester la conformité des travaux à partir de la date de réception. Si vos travaux ne sont pas conformes la mairie peut vous mettre en demeure de déposer un permis de construire modificatif.

L'administration fiscale réclamera l'impôt dès l'achèvement de vos travaux, avec ou sans DAACT.

Mais si vous ne déposez pas la DAACT vous risquez :

- des problèmes à la revente de votre bien car les notaires demandent désormais tous ces documents pour la vente.
- la perte, totale ou partielle, du bénéfice de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Déclaration auprès des services des finances publiques (DGFIP)

Une déclaration doit être faite aux impôts dans les 90 jours qui suivent la date d'achèvement de la construction.

Toute nouvelle construction (maison, véranda, abri de jardin, piscine...) et en cas de changement du local (agrandissement...) ou d'affectation (local commercial en habitation...) doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux.



Rendez-vous sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr à la rubrique « Gérer mes biens immobiliers »

Cliquez sur l'illustration en forme de cône de chantier. Remplissez les informations sur la nature et la date d'achèvement prévisionnelle ou définitive des travaux.

Si vous ne disposez pas d'internet, il vous est également possible de réaliser ces déclarations sous format papier et ensuite les adresser au service foncier des finances publiques.

0 809 401 401 Service Gratuit
+ prix appel

France
services



impots.gouv.fr

Xavier LEBRASSEUR

BATIMENTS



Notre équipe technique a été mobilisée cette année pour réaliser de multiples travaux de rénovation dans les bâtiments, à savoir :

- **La remise à neuf de l'intégralité de l'intérieur de la garderie de l'école élémentaire.**

Ces travaux ont consisté en la pose d'une toile à peindre avec peinture, la pose d'un carrelage sur l'intégralité du sol et la création d'un faux-plafond avec éclairage LED.

L'aménagement de trois grands placards avec portes coulissantes et la confection d'une kitchenette sont venus compléter cette rénovation.

Ces travaux ont été réalisés sur 5 semaines pendant l'été et ont représenté environ 400 heures de travail.



Avant



Après

- Dans le cadre de la transition énergétique, **tous les éclairages à néon des classes des deux écoles et des différentes salles du gymnase ont été remplacés par des dalles LED.** Ceci représente environ 150 éclairages modifiés.

Dans la même idée, une soixantaine de spots et hublots à LED fournis gratuitement dans le cadre des bons CEE ont été posés sur les murs extérieurs de nos bâtiments.



Avant



Après

- Au niveau des écoles, ont été également réalisés **le remplacement du bardage de l'école élémentaire par des enduits et la réalisation de deux grands placards avec portes coulissantes dans la salle de motricité de l'école maternelle.**

Nous avons fait également appel à des prestataires extérieurs pour nous aider à faire face à des besoins d'amélioration ou d'obligation de changement :

- **La mise aux normes sécurité incendie du gymnase** a nécessité le flocage intégral des éléments de la charpente métallique de la partie extension. Cette mise aux normes a entraîné la dépose de la SSI actuelle et le remplacement par 9 alarmes de type 4.

La commission de sécurité de la préfecture doit valider ces travaux.

- Dans ce même gymnase, le ballon d'eau chaude à gaz étant hors service, nous avons fait installer **un double ballon d'eau chaude électrique** d'une capacité de 500 litres, moins coûteux et moins énergivore.

- Sur le terrain blanc devant la mairie où les joueurs de pétanque se réunissent, **un coffret électrique** a été installé afin de permettre à toutes les manifestations nécessitant du courant électrique de pouvoir y recourir en toute sécurité. Ce coffret comprend 10 prises monophasées extérieures.

- A la demande de l'école élémentaire, **la classe actuelle CE1-CE2 a fait l'objet d'un rafraîchissement**. La pose d'une toile à peindre a gommé les différents outrages du temps et une peinture au goût de l'institutrice a été réalisée. L'équipe technique a réalisé la dépose de tous les éléments muraux et leur repose en éléments remis à neuf.



Avant



Après

Après les première et deuxième phases d'amélioration de notre éclairage public en 2023 et 2024, la troisième phase a permis de continuer le déploiement des lanternes LED, à savoir :

- **Remplacement de 22 lanternes IVA** par des lanternes à LED Bento route d'Herbault, rue des écoles,
- **Dépose de lanternes MURENA et pose de 16 kits rétrofit LED** localisés sur différents points du village,
- **Pose de 15 kits rétrofit LED Citéa** rue des Glycines.

A fin 2025, sur un total de 339 lanternes, 177 sont à technologie LED, soit plus de la moitié du parc. C'est également 100 % des éclairages routiers qui auront été modifiés sur ces trois dernières années.

Par ailleurs, nous avons lancé **une concertation auprès des différents utilisateurs de nos bâtiments pour connaître leurs besoins et souhaits** ; ceci dans le but d'optimiser l'utilisation des bâtiments existants. Nous avons missionné le CAUE pour nous aider dans ce travail de diagnostic et d'imagination des solutions pour l'avenir des différents locaux.

Dans ce cadre, **l'ancienne habitation de fonction pour le directeur de l'école va être transformée en local administratif pour le Service Enfance et Jeunesse**.

D'ores et déjà, l'équipe technique a réalisé cet automne la dépose des papiers peints, des différents types de sol et des éléments sanitaires.

La reconversion de cette habitation en bureaux implique des travaux de mise aux normes ERP (accessibilité et sécurité incendie). Deux contrats de prestation ont été signés pour assurer la conception, la réalisation et le contrôle technique de ces travaux. Ils devraient débuter au printemps 2026.

Claude RAPICAULT

ANIMATION



Bienvenue aux nouveaux habitants

Samedi 17 mai 2025, la municipalité de Saint-Sulpice-de-Pommeray a reçu les nouveaux habitants arrivés depuis 2022.

Les habitants se sont présentés, et ont indiqué leur adresse. Certains ont dit « qu'il faisait bon vivre à Saint-Sulpice ».

La présence des associations et d'une partie du conseil municipal a permis de faire connaissance avec chacun.

Chaque association s'est présentée et la municipalité a pu retracer les événements qui ont lieu sur la commune tout au long de l'année.



Forum des associations

Depuis 2023, Marolles a rejoint cette organisation.

C'est donc la première fois que le forum se déroulait à Marolles. N'ayant pas de salle assez grande pour accueillir l'ensemble des associations des 3 communes, Marolles avait décidé de faire ce forum à l'extérieur. Ce fut une réussite grâce à une météo ensoleillée.

Ce sont donc les 25 associations des 3 communes (6 de Fossé, 8 de Marolles et 11 de Saint-Sulpice-de-Pommeray) qui étaient présentes ce samedi 6 septembre de 14h à 18h sur le terrain des sports de Marolles.

Le public a répondu présent tout au long de l'après-midi. Les Faucons 41-59 ont animé ce forum en faisant des démonstrations de country.

La plupart des associations ont eu les inscriptions de leurs adhérents et aussi des nouvelles.

A la fin de cet après-midi de rencontre, la municipalité a offert le verre de l'amitié à toutes les associations qui se sont données rendez-vous l'année prochaine à Saint-Sulpice-de-Pommeray le 5 septembre 2026.



Fête au village

Cette année la fête au village s'est déroulée du 20 au 22 juin 2025 à cause du Comice agricole d'Agglopolys qui était les 14 et 15 juin.

Vendredi soir à partir de 20 h, **le loto organisé par le Comité des Fêtes** a rencontré un franc succès avec près de 200 personnes.

Samedi matin, pour le montage et l'installation des **stands**, près de trente bénévoles se sont activés sous le soleil. L'après-midi, à cause de la chaleur, les visiteurs ne se sont déplacés qu'à partir de 17 h. Le **Musée Ferroviaire** et les **Trains Miniatures de Loire** ont vu peu de curieux.

Vers 17 h, les enfants attendaient avec impatience l'installation des **structures gonflables**.

La **buvette/restauration rapide tenue par Saint Sulpice Basket** a été fortement occupée grâce aux nombreux visiteurs tout au long de la soirée. **La démonstration de Country** a attiré un large public, **le DJ Ludo de LH EVENEMENTS** a ensuite fait patienter les gens en attendant le **traditionnel feu d'artifice sonorisé** qui était comme d'habitude d'une belle qualité. Il a attiré des spectateurs venus des communes environnantes, et pour terminer cette soirée, le DJ Ludo a animé la soirée dansante.

Dimanche matin, **la brocante organisée par le club de foot ESFM** a réussi à faire venir une bonne trentaine d'exposants (c'est un moins que l'année dernière).

Ce sera ensuite le tour des **producteurs locaux** de s'installer, la viande en bœufs de l'Earl des Tresseaux d'Averdon, le miel du Rucher de la Cisse de Champigny en Beauce, le vin de l'Earl Tevenot de Candé/Beuvron, le rhum « Art en G » de Villerbon ainsi que les fromages de chèvre de la Ferme du Petit Pont d'Azé.



14 voitures anciennes et américaines sont ensuite arrivées pour s'installer dont la moitié sont venues de communes voisines telles que Mer, Orchaise, Landes-le-Gaulois, Averdon, Saint-Cyr-du Gault et même Genillé (37).

La restauration rapide était assurée par le Tennis Club de la Cisse et enfin pour animer cette journée, **l'Harmonie Fanfare d'Orchaise** a pu déambuler dans

les rues de la brocante de 11h à 13h

et de 14h à 16h pour animer cette journée. Le tout sous un soleil radieux.

La municipalité remercie tous les bénévoles, les associations, les acteurs de ce beau week-end qui ont œuvrés pour que cette 25^{ème} fête au village soit une réussite.



Soirs d'été... autour d'un piano



Cette sixième saison a de nouveau été organisée par les associations Faites de la Musique, Plaisirs en Poésie, Piano et Forte, auxquelles se sont joints cette année, Fernande VIDAL et Jérôme BOULAY ainsi que la municipalité.

Le samedi 26 juillet s'est ouverte la saison 2025 des « Soirs d'été...autour d'un piano » avec **l'Exposition de très beaux tableaux de Fernande VIDAL** (habitante de Saint-Sulpice-de-Pommeray) qui avait déjà exposé au Palais Royal à Paris. Un public important s'est déplacé pour venir voir ces peintures pendant ces 2 week-ends (même de Vendôme).

Une **démonstration de collage de fleurs séchées** avait été préparée par Yvette SORIANO, chacun et chacune a pu repartir avec son marque page.

Enfin, à 20h30, cette journée d'ouverture a été couronnée par **le Récital de piano de Jean-François BOUVERY** au travers des œuvres de Chopin, Liszt, Debussy et Brahms.

Le dimanche 27 juillet, la **conférence sur l'histoire du village** présentée par Jérôme BOULAY avait pour sujet « l'ancienne ferme de Boissière » agrémentée de quelques morceaux de piano. Un peu moins de monde par rapport à l'année dernière (mais une autre soirée a été proposée le samedi 15 novembre pour ceux et celles qui n'étaient pas présents).

Le concert piano-violon proposé par Faites de la Musique « Jouez à deux » a réuni un petit nombre de personnes venues écouter ces musiciens qui ont joué des œuvres de Téléman, Faure, Schubert, Rachmaninof, Dvorak, Massenet, Rieding et Suk accompagnés de lecture de poèmes par Plaisirs en poésie.

Le samedi 2 août, la soirée a commencé par **un concert piano** intitulé « de la Seine à la Baltique » avec des œuvres de Faure, Schumann, Schubert, Chausson, Sibélius, Rachmaninov et Brahms.

« Les faucons 41-59 » a apporté un changement de rythme avec **la danse country**. Le public était enchanté !

La soirée cabaret « Deux Sœurs : Poésie – Chanson » animée par Faites de la Musique et Plaisirs en Poésie fut une réelle surprise d'entendre les paroles des chansons récitées comme des poésies accompagnées au piano, saxo, violon...

Le dimanche 3 août « jour de clôture » a commencé par un « **Hommage à Maurice Ravel** » en l'honneur du 150^{ème} anniversaire de sa naissance avec des œuvres de Faure, Debussy et Ravel (bien sûr).

Enfin, **le concert Festillésime 41** organisé par la municipalité avec le soutien du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, un duo clarinette – piano de **Tony BIGOT et Jean-François BOUVERY** avec des pièces de C.M. Von Weber, F. Liszt, J. Brahms, F. Chopin et A. Piazzolla a ébloui l'auditoire et magnifiquement conclu cette saison de « soirs d'été...autour d'un piano ».

Marché de Noël

Le marché de Noël a eu lieu le 22 novembre dans la salle polyvalente comme l'année dernière.

Les exposants et le public apprécient ce lieu, surtout que la météo n'était pas trop au rendez-vous, verglas, froid et brouillard lors de l'arrivée des exposants. La météo a décalé la venue du public, qui est arrivé plus tard.

Trente exposants se sont inscrits, ce sont pratiquement les mêmes que les autres années, avec quelques nouveaux pour apporter un peu de dynamisme ! Une très bonne ambiance et de nombreux visiteurs ravis, ce sont **près de 300 personnes** qui ont arpentées les allées du marché.

Tous les visiteurs ont reçu un ticket de tombola gratuit. Des lots offerts par les exposants étaient à gagner.

Le Père Noël était présent sur le marché en début de matinée, puis il a accompagné la calèche tirée par 3 magnifiques chevaux, le cortège est passé par la rue des Tilleuls encore en travaux mais le nécessaire avait été fait pour rendre la chaussée praticable.

Le Food Truck « Paluc Crêpes » de Luc WAUQUIEZ des Montils a été très apprécié par les exposants et les visiteurs. Il y avait une belle ambiance aussi au bar, tenu par les joueurs et dirigeants du club de « Tennis de Table ».

Les dessins du concours de dessins (cf. article ci-dessous) ont été apportés par les enfants ont été accrochés dans l'entrée de la salle polyvalente. Ils ont pu être admirés par tous les visiteurs.

Le tirage de la tombola du marché de Noël s'est déroulé vers 17h avec beaucoup d'enfants. Les gagnants qui n'étaient plus sur place sont venus chercher leur lot à la mairie.



Concours de dessins

Cette année encore, la municipalité a organisé un concours de dessins sur le thème de Noël à destination de tous les élèves de la commune.

Nous avons reçu 13 dessins, tous très beaux ! Ils ont pu être admirés au marché de Noël dans l'entrée de la salle polyvalente.

Les artistes ont tous été accueillis à la mairie le mardi 25 novembre pour la remise des récompenses (un dessin récompensé par classe).



Les enfants des dessins primés ont reçu un cadeau (puzzle, jeu éducatif...) et ils sont tous repartis avec un petit lot de consolation.

Prix spécial pour une petite fille de Moyenne Section de Maternelle, c'est la première fois qu'un dessin de tout petit nous est parvenu.

Chantal HUET

BIBLIOTHEQUE



Nous faisons 3 commandes par an à la Librairie Labbé (Blois) pour une valeur totale de 3 000 €.

Nous effectuons 1 échange par an : Livres et CD/DVD à la médiathèque départementale.

Animations en 2025

En février : « **Graine de lecteur** ». Rencontre et atelier avec Delphine CHEDRU, autrice et illustratrice de livres pour enfants.

En mars : **lecture d'albums jeunesse** par Nathalie KINIECIK et **exposition interactive** où chacun menait l'enquête pour trouver « Qui a dérobé l'Omorto » ?

En juin, lors de la fête au village, **brocante de livres** issus de dons de particuliers et de désherbage dans notre bibliothèque.

En septembre : découverte et lecture de nouveaux **Kamishibais** et **jeux en bois** à la bibliothèque pour toutes les classes.

Vendredi 3 octobre : participation au festival « **Amies voix** » sur proposition du Conseil Départemental à la salle polyvalente. **Najoua DARWICH** a présenté son spectacle « **Le Goût des mots** ».

Exposition des diverses créations des enfants de toutes les classes et du centre de loisirs sur le thème du spectacle.

Projets 2026

Janvier : « **Graine de lecteur** ». Atelier pour enfants à la bibliothèque.

Février : **Atelier Média'Thèch** (tournoi de Beat Saber).

Octobre : **Soirée contes**.

Il y a toujours du travail, des projets en cours à la bibliothèque et tout ceci peut se faire grâce aux bénévoles que je remercie très sincèrement.

Notre petite équipe est très heureuse de vous y accueillir et vous encourage à venir plus nombreux et plus souvent !

N'hésitez pas à nous rejoindre et partagez vos idées !

Conditions d'emprunt

Inscription obligatoire mais **adhésion gratuite** depuis janvier 2021. Accès gratuit aux ressources numériques sur Lecture41.

Emprunts : 3 livres, 2 revues, 2 BD, 3DVD, 3CD par mois ou plus souvent !

Prêt de jeux de société régulièrement renouvelés par la médiathèque départementale.

Horaires d'ouverture

- Les mercredis de 14h30 à 18h30
- Les vendredis de 16h30 à 18h30

La bibliothèque est fermée en général la 2^{ème} semaine des petites vacances scolaires, les vacances de Noël et du 10 juillet à début septembre.



Marie-Claire LEMAIRE

Responsable

02 54 52 58 15

12 rue des Tilleuls

st.sulpice.bibliotheque@wanadoo.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Les Accueils de Loisirs Périscolaires (A.L.P.)

Les accueils de loisirs périscolaires sont au nombre de 2. Un se situe à l'école maternelle, et l'autre à l'école élémentaire.

Ils permettent de garder les enfants avant et après les heures de classes.

Ce service fonctionne les jours d'école de 7h30 à 8h45 pour l'accueil du matin et de 16h30 à 18h30 pour l'accueil du soir. Il est facturé au ¼ d'heure.

Des créations « fil rouge » sont réalisées durant ces temps d'accueil (un mot-croisé de nourriture, des murs d'expressions chez les petits).

Le temps de restauration scolaire

Le temps de restauration scolaire est un moment important pour l'élève. Ce temps lui offre une coupure et un repos dans sa journée d'école, tout en lui permettant de s'alimenter.

Sur place, les repas sont confectionnés par Maria.

Des journées et des semaines à thème y sont proposées comme le repas du Nouvel An Chinois (30 Janvier), thème Italie (11 septembre) ou une semaine sur le goût avec le secret des courges (du 13 au 17 octobre).

Des temps d'animations sont proposés par les animatrices en primaire lors de cette pause méridienne (manuelles ou sportives)

Il y a deux services en élémentaire et un seul en maternelle. Il se fait via un système de self.



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

L'A.L.S.H. accueille les enfants de 2 ans et demi à 11 ans :

- **les mercredis** (en journée ou en demi-journée avec ou sans repas),
- **en journée complète pendant les petites et grandes vacances scolaires** (à l'exception des fermetures annuelles : les vacances de fin d'année et une semaine au mois d'août), **de 7h30 à 18h30.**

Cette année, animatrices et animateurs ont été force de projets et de propositions pour offrir aux enfants des journées rocambolesques. De nombreuses sorties ont eu lieu : **Laser Game, Château de Cheverny, visite de l'aérodrome du Breuil, sortie au théâtre, Musée de la biodiversité, visite d'une caserne de pompiers, visite de la ferme de Brul'han, Forteresse de Montbazou, Clos Lucé, Patinoire, parmi tant d'autres...**

Des journées événements ont aussi eu lieu tout au long de l'année : **fête de la musique, journée spéciale nouvel an chinois, journée Unidays (journée proposée par UNICEF sur les droits de l'enfant), journée mondiale du handicap...**

Cette année nous avons accueilli pratiquement 50 enfants en moyenne tous les mercredis et ce sont plus de 180 enfants qui ont été accueillis tout au long de l'été.

Nous avons fait **plusieurs inter-centres** avec d'autres enfants : Villebarou (où nous avons fait une compétition autour des jeux de société) et Cabochon (où nous avons fait des grands jeux).

Des soirées familiales ont eu lieu avec comme thème : Autour du monde et Pékin Express. Elles étaient gratuites et ont permis à plusieurs enfants de s'amuser avec leurs parents sur différents pôles.

Une nuitée a même été proposée aux enfants, ils ont pu passer une soirée avec jeux et repas autour du grand Christophe Colomb. Une première expérience loin des parents pour certains, mais aucun pleur et beaucoup de souvenirs en tête.



Les séjours accessoires (Mini-camps et Séjour de l'A.J.)

Après Morée en 2024, les Mini- Camps organisés par Chantal GARRIVET ont eu lieu à **Mennetou-sur-Cher**. Au programme : **piscine, équitation, cirque Paradiso, randonnées, et veillées... Les enfants se sont amusés à vagabonder au sud du Loir-et-Cher.**

Après avoir organisé leur séjour au Mont-dore l'année dernière, **les ados ont proposé un séjour à Rochefort cette année.** Les jeunes ont constitué leur dossier avec l'aide de Linda, animatrice référente, en trouvant eux-mêmes les activités qu'ils voulaient faire, en allant contacter les organismes et en programmant leurs soirées.

Au final : **visite de l'aquarium de La Rochelle, tour en bateau vers le Fort Boyard, visite de la corderie royale, plage, pêche au crabe...**

L'Accueil de Jeunes Labélisés (A.J.)

Appelé « Local Ados », cet endroit est ouvert durant les vacances scolaires (à l'exception des fermetures annuelles, similaires à celle de l'A.L.S.H.) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, sauf le vendredi (jusqu'à 17h).

Des soirées à thèmes peuvent s'organiser et les jeunes peuvent y assister jusqu'à 22h00. Ce lieu est accessible à partir de 11 ans pour les adolescents de la commune et hors commune.

Cet accueil est un lieu de rencontre, de création, d'échange et d'écoute permettant aux jeunes de créer et de s'engager dans des projets nouveaux et de les mener à terme.

Des projets ont pu voir le jour, comme la décoration du local, ou encore la mise en œuvre d'un grand jeu pour le centre de loisirs.

De plus, **de nombreuses activités et sorties** se sont déroulées tout au long de 2025.

Les ados ont pu : frissonner sur une patinoire, voir les pandas au zoo de Beauval, voir un coucher de soleil en bateau sur la Loire, s'entraîner au Karting à Mer, s'initier au Hip-Hop, à la Slackline, au Breakdance.

De nombreuses soirées : Son & Lumière, film d'horreur, ciné plein air ont amusé les jeunes... Une rencontre a pu s'organiser avec les jeunes de Villebarou pour un tournoi sportif et une journée 100% physique.

Pour cette année, plus de 70 adolescents ont fréquenté le local ados. Et ils sont tous enthousiastes à accueillir de nouveaux jeunes prêts à s'y aventurer.

Audrey SAUSSAYE

Coordonatrice

Mathis AGNEESENS

Directeur adjoint

02 54 52 58 14

saint.sulpice.sej@orange.fr

<http://saintsulpicedepommeray.fr/>

rubrique Enfance Jeunesse.

ECOLE MATERNELLE



Directrice : Elise DEBOS

Classe de Toute Petite Section et de Petite Section

Enseignante : Caroline BENZAOUIA

ATSEM : Jonathan LE BRECH

Classe de Moyenne Section

Enseignante : Carole DOINEL

ATSEM : Gloria ESTEVES

Classe de Grande Section

Enseignante : Elise DEBOS

ATSEM : Sylvie ROGER

Intervenantes extérieures :

Aide bénévole : Marie-Claude DESCHAMPS

BCD : Valérie ROBERT

Effectifs

Classe de Toute Petite Section / Petite Section : 20 élèves : 2 en TPS (entrés en janvier 2026) + 18 en PS.

Classe de Moyenne Section : 15 élèves.

Classe de Grande Section : 19 élèves.

Soit un total de 54 élèves à la rentrée de janvier 2026.



Représentants des parents d'élèves élus 2025-2026

Mmes VANDECASTEELE, LELONG et WOLSKI.

Projet d'école

Le projet d'école se focalise sur l'éloquence. Les élèves travaillent les compétences orales afin d'être plus confiants et à l'aise lors de leurs prises de parole.

Activités et sorties pédagogiques prévues

- **Festival Amies-Voix** : exposition des productions des élèves.
- **Prix littéraires de l'OCCE41** : participation de la classe de MS.
- **CDER** : les élèves de GS se rendront au Centre Départemental d'Education Routière de Blois afin de découvrir le rôle de l'enfant piéton et de l'enfant passager.
- **Maternelle au cinéma** : les élèves se rendront à trois reprises au cinéma Les Lobis de Blois. Les élèves se familiarisent avec ce lieu culturel et découvrent des œuvres cinématographiques adaptées à leur niveau.
- **Observatoire de la Loire** : les élèves découvriront la Loire autrement lors d'une sortie en bateau et ils participeront à une animation autour des petites bêtes du sol.

Travaux effectués

Grâce aux projets de la mairie, un grand placard dans la salle de motricité a été construit, un réaménagement des classes lors de l'été (peinture de meubles et installation d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur) et le changement des dalles dans la cour de récréation.

Elise DEBOS

Directrice

02 54 52 58 08

ecm-saint-sulpice@ac-orleans-tours.fr

ECOLE ELEMENTAIRE



Effectifs

Une nouvelle année s'est engagée pour les **92 élèves** de l'école élémentaire. La répartition dans les classes est la suivante :

- **Elodie LEDOUX** - 20 élèves de CP
- **Emmanuelle DELSART** - 19 élèves de CE1 et 5 élèves de CE2
- **Charlotte BRUN** - 12 élèves de CE2 et 12 élèves de CM1
- **Arnaud BUFFET – Valérie JEHANNET** le jeudi – 10 élèves de CM1 et 14 élèves de CM2.

Mme DIAZ dispense les cours de Portugais aux élèves volontaires des écoles alentour. Cette année, elle a pris ses quartiers dans la cinquième classe et est présente le vendredi de 17h00 à 18h30

Kevin TAN et Damien REVERAND restent rattachés à l'école en tant que remplaçants.

Nathalie SALVA, intervient hebdomadairement en musique auprès des élèves des classes d'élémentaire et la classe de Grande Section d'Elise DEBOS.

Valérie ROBERT anime les créneaux bibliothèque des deux écoles, les activités de décroïsonnement et gère les emprunts de livres.

Délégués des parents d'élèves et délégués des élèves

Comme chaque année, **les élections des délégués des élèves** se sont tenues en parallèle de celles des parents d'élèves. Le vendredi 10 octobre, parents et enfants ont voté pour leurs représentants.

Délégués des élèves : **Linda et Lenzo (CP), Séléna et Adan (CE1-CE2) Zoé et Maël (CE2-CM1), Wijdane et Alaeddine (CM1-CM2).**

Délégués des parents : **Mmes BEAUMONT, HAMOU-MAMAR, LELONG, M. LAÂMOURI.**

Les parents d'élèves peuvent être contactés à l'adresse suivante : rpe.primaire@gmail.com.

L'équipe enseignante souhaite remercier la municipalité pour la mise à disposition de la salle du conseil municipal avec les isoïrs et l'urne.



Projets

L'action « **nettoyons la nature** » en partenariat avec la municipalité, la **visite de la bibliothèque de Saint-Sulpice**, organisée par Marie-Claire, l'exposition de la soirée contes pour laquelle chaque classe a préparé un affichage, la **journée USEP Rugby** et la **matinée Gastronomie** avec la préparation de beurre, la désormais traditionnelle **journée Olympiades** ont ponctué ce début d'année mais de **nombreux autres projets** sont déjà en préparation pour enrichir la vie des élèves et leur permettre de s'épanouir au sein des écoles de notre commune.

Tous nos remerciements à Jacques DECOUARD qui, comme l'année passée, a souhaité offrir un bon d'achat aux élèves afin qu'ils puissent renouveler leurs jeux de cour.
MERCI JACQUES !

Arnaud BUFFET

Directeur

02 54 52 58 09

ec-saint-sulpice@ac-orleans-tours.fr

UN PEU D'HISTOIRE

La métairie de Boissière à Saint-Sulpice-de-Pommeray

Après avoir vu ici l'an dernier le moulin de Vasseau sur la Cisse, et l'année d'avant les souterrains sur notre commune, nous allons nous pencher cette année sur un autre élément de son patrimoine ancien : la métairie de Boissière.

Cet article reprend en grande partie les éléments que j'ai développés lors d'une conférence le 27 juillet 2025 dans la salle polyvalente de notre village, dans le cadre de la 6^{ème} édition du festival des « Soirs d'été à Saint-Sulpice » initié par Yvette SORIANO¹, et que j'ai donnée à nouveau dans cette même salle le 15 novembre 2025 à la demande de Chantal HUET, première adjointe au maire.

Comme je l'ai alors indiqué, découvrir l'histoire de Boissière, c'est reconstituer une partie de l'histoire de Saint-Sulpice-de-Pommeray car on croise beaucoup de lieux et de personnages de notre commune.

Après avoir vu la localisation de Boissière sur les vieux plans, nous allons voir ses mentions dans les archives à travers les siècles², puis enfin nous passerons en revue les propriétaires successifs de cette métairie, ainsi que ses fermiers.

Localisation de Boissière sur les vieux plans

Boissière est située au nord ouest de notre village. Dans le livre « Vous avez dit : Saint-Sulpice-de-Pommeray ?... » publié par la municipalité en décembre 2000, figure pages 69 et 70 une petite notice sur cette ferme qui est représentée sur la carte de Cassini datant de 1759 pour le Blaisois :

« La Boissière, figurée par une métairie, est appelée aujourd'hui seulement Boissière. Ce nom, très répandu, provient certainement de bois. Boisson est l'ancien nom français que l'on donnait à un petit bois.

En s'inspirant des précisions de Claude LEYMARIOS [Blois, une rue, un nom, dans les secteurs nord et nord-ouest de la Ville, par Claude LEYMARIOS, association Tremplin, mars 1999], nous pouvons dire que l'on est peut-être en face d'un toponyme de défrichement, vers le XII^{ème}/XIII^{ème} siècle, car le nom a un suffixe en -ière et un article défini devant. J'espère que les propriétaires actuels me pardonneront cette petite boutade, mais il est vrai qu'il est tout de même insolite que ce soit la famille Forest qui habite Boissière ! La plus ancienne mention connue de Boissière date de 1429, à propos du bail à rente d'une maison et de terres sises à Boessières. Cette métairie appartenait à cette époque aux moines de l'Abbaye de Marmoutier, près de Tours, qui étaient également installés à Blois. Nous ignorons depuis quand ils possédaient Boissière, mais on sait que les moines de Marmoutier étaient déjà présents à Orchaie au XI^{ème} siècle.

1 : je remercie à nouveau Yvette Soriano pour m'avoir sollicité, ainsi que Chantal Huet, en charge, entre autres, des affaires culturelles ; la municipalité qui soutient l'histoire locale lors des Soirs d'été, notamment le maire Denis Lesieur ; et enfin Martine Bouchet, Jean-Marie Forest et Dominique Forest, les propriétaires actuels, ainsi que Dominique Bouchet, le mari de Martine, pour leurs renseignements sur leur famille et sur Boissière.

2 : pour préparer cette conférence, j'ai consulté les cotes suivantes aux archives départementales de Loir-et-Cher : F 757 (f° 5 et 7) ; G 2114 (f° 1 à 3, 10 et 15) (inventaire des biens de la cure de Saint-Sulpice-de-Pommeray) ; 16 H 39 (f° 29 à 33) et 38 H 3 (f° 16) (inventaire des biens de l'abbaye de Marmoutier de Tours) ; 64 J 8 (monographie de Villemarceau par Adrien Thibault, en 1909, mentionnant l'inventaire après décès en 1460 de Jean de Saveuse, seigneur de Villemarceau) ; la carte de Cassini du Blaisois vers 1759 (IGN) ; le cadastre napoléonien de la commune en 1809 (consultable aussi à la mairie) ; le dossier Ecclesia « Saint-Sulpice » publié en 1993 sous la direction de Nicolas Huron, ancien professeur à l'université François Rabelais à Tours, brochure financée par la municipalité de la commune, peut être achetée auprès de Nicolas Huron ; l'encyclopédie en ligne Wikipédia (notice de l'abbaye de Marmoutier à Tours) ; le centre national de ressources textuelles et linguistiques (CNRTL) pour le mot galerne ; et ma notice sur Boissière dans Vous avez dit : Saint-Sulpice-de-Pommeray ?...

Les recherches concernant les propriétaires successifs de Boissière se poursuivent... notamment concernant un M. de SAUVETERRE D'ARVILLE qui est mentionné par un curé de Saint-Sulpice en 1723. »

Les mentions de Boissière dans les archives à travers les siècles

Voici les différentes écritures rencontrées :

| | | | |
|------|-------------------|------|---------------------|
| 1429 | <u>boessieres</u> | 1747 | <u>Boissière</u> |
| 1460 | <u>boissieres</u> | 1749 | <u>la boisiere</u> |
| 1528 | <u>boissieres</u> | 1753 | <u>Boissiere</u> |
| 1678 | <u>Boissiere</u> | 1759 | <u>la Boissiere</u> |
| 1692 | <u>boessiere</u> | 1768 | <u>boissiere</u> |
| 1696 | <u>bojssiere</u> | 1790 | <u>la Boissière</u> |
| 1720 | <u>Boissier</u> | 1801 | <u>boissiere</u> |
| 1723 | <u>boissiere</u> | 1809 | <u>la Boissière</u> |



Vue aérienne de Boissière en 2025
(sur le site internet Google Maps)

Le 28 octobre 1429, Jean BRULLE³ et sa femme Collette, de la paroisse de *Saint-Supplique-de-Pommeray*⁴, prennent en bail à rente auprès de l'abbé de Marmoutier une maison couverte de chaume au lieu de *Boessieres*. Ce nom est également mentionné en 1460 dans l'inventaire après décès⁵ de Jean de SAVEUSE, seigneur de Villemarceau, ancien échevin de Blois, qui a légué ce qui est devenu la première maison commune, ancêtre de l'hôtel de ville.

Le nom de *boessiere* apparaît également dans un inventaire de biens de 1692 qui mentionne par ailleurs la vieille ferme de L'Ardoise, près de Boissière, ainsi que celle de La Billonnerie⁶. On trouve aussi *boissière* dans un mémoire des biens de la cure rédigé par le curé Nicolas Chéron le 25 décembre 1723⁷. Pendant que ses paroissiens fêtaient Noël, il faisait les comptes ! C'est dans ce document qu'est cité *M. de Sauveterre autrement d'Arville* mentionné comme étant alors propriétaire de la ferme.

En 1749, un mémoire mentionne les terres que le curé et la marelle⁸ de son église possédaient dans le censif de Boissière dépendant de la mense abbatiale de Marmoutier de Tours, unie à celle de l'archevêché de Tours.

3 : certainement « *Brullé* ».

4 : il s'agit de la plus ancienne mention trouvée à ce jour du nom complet de la commune, mal orthographié alors. Voici la 2e plus ancienne : « *Le 17 janvier 1482, Mathurin Brossier de la commune de Saint-Sulpice de Pommeray vendit à Jean Tierce et Jean Ronseau, procureurs et marelles de l'église et fabrique dudit lieu de Pommeray, un demi-arpent de terre labourable située au lieu de l'Abbaye, dans le censif de Michel de Villebrême, moyennant 116 sols 10 deniers tournois.* » (Dossier Ecclesia sur l'église de Saint-Sulpice, brochure déjà citée dans la note 2).

5 : dans cet inventaire de 1460 figure également la plus ancienne mention connue à ce jour de la ferme de La Fosse, située dans la rue de Bel-Air à Saint-Sulpice-de-Pommeray. La 2e plus ancienne date de 1693 dans « *la déclaration censuelle fournie aux Ursulines de Blois, à cause de leur censive de Vilaine, paroisses de Fossé et de Saint-Sulpice, par Jacques Taffu, bourgeois de Blois pour ladite métairie [de la Fosse]* » (cf. Vous avez dit : Saint-Sulpice-de-Pommeray ?..., 2000, pages 66 et 67. Figure également dans cet inventaire de 1460 une mention de la ferme de Boulogne, à côté de l'église, aujourd'hui le n° 1 de la rue de Frileuse (cf. mon article *A-t-il existé un prieuré de Boulogne à Saint-Sulpice-de-Pommeray ?* paru dans le bulletin municipal de 2017).

6 : aujourd'hui La Croix Janvier à Saint-Sulpice-de-Pommeray, propriété de la famille Legrand.

7 : je remercie ici à nouveau pour sa lecture attentive et bienveillante Benoît Bouvet, professeur d'histoire et de géographie au collège de Mer, l'un des auteurs de la revue Vallée de la Cisse, paléographe autodidacte, qui m'a précisé à l'issue de ma conférence du 15 novembre 2025 qu'il était écrit 25 décembre et non 24 dans ce mémoire.

8 : il s'agit d'un groupe d'habitants gérant les biens de la cure afin d'entretenir l'église et de soulager les pauvres.

Y est évoqué un plan que l'archevêque en a fait faire en 1745, qu'il me faut encore trouver s'il existe toujours. Le document cite un champ non localisé qui porte le joli nom de *Poirier de Bellegorge*, ainsi que *Monsieur BEGON*, c'est-à-dire Michel BEGON VII, le petit-fils de celui dont un collège à Blois porte le nom (Michel BEGON V fut le premier des Bégon à être seigneur de Saint-Sulpice-de-Pommeray).



Carte de Cassini vers 1759 (IGN)

Aujourd'hui, en 2025, on écrit ce nom *Boissière*.

Les propriétaires successifs de Boissière et ses fermiers

Avant 1429⁹ et jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle¹⁰, Boissière appartenait à la mense abbatiale de la grande abbaye tourangelle de Marmoutier, et plus particulièrement à la graineterie que celle-ci possédait à Blois.

Cette abbaye a été fondée à Tours au IV^{ème} siècle par saint Martin, patron secondaire de la France, qui en fut le premier abbé de 371 à 397. Son nom vient de *majus monasterium* qui signifie *grand monastère*. Elle possédait 150 prieurés : 145 en France, essentiellement dans le nord-ouest, et 5 en Angleterre¹¹. Elle possédait également l'abbaye de Saint-Magloire de Léhon (Côtes-d'Armor), en Touraine l'église Saint-Pierre à Parçay-Meslay et la chapelle Saint-Jean à Monnaie, 7 seigneuries, 4 fiefs, 1 dîme, 5 moulins, 7 domaines, 18 fermes, 3 métairies, 1 closerie, 1 enclos et 2 maisons¹². Elle avait des possessions dans 29 départements : Indre-et-Loire (53), Loir-et-Cher (16), Eure-et-Loir (12), Maine-et-Loire (11), Ille-et-Vilaine (10), Sarthe (10), Loire-Atlantique (8), Vendée (7), Mayenne (6), Pas-de-Calais (5), 4 dans la Manche, le Morbihan et les Côtes d'Armor, 3 dans l'Aube, le Cher, l'Eure, la Marne, l'Oise, la Seine-et-Marne, la Vienne et les Yvelines, 2 dans l'Aisne, le Finistère, la Gironde et Paris, 1 dans le Calvados, le Loiret, l'Orne et la Seine-Maritime. Non localisés (2).

Dans la vallée de la Cisse, l'abbaye de Marmoutier possédait les prieurés de Saint-Julien à Chambon-sur-Cisse vers 1060, avec des possessions dès 832 ; Saint-Barthélémy à Orchaie vers 1080, avec des possessions déjà vers 1060 ; Notre-Dame à Mesland en 1048 ; Saint-Martin à Chouzy-sur-Cisse au XI^{ème} siècle, avec des possessions dès 832 ; la ferme du Mesnil à Averdon et le moulin du Fouleret à Chambon-sur-Cisse.

Dans le reste du département, cette abbaye possédait les prieurés de Saint-Nicolas-de-Villeberfol à Conan, Saint-Martin à Lancé, Notre-Dame à Morée, Sainte-Gemmes à côté de Oucques, Saint-Marc-du-Cor au nord du département, Les Marchais à Trôo, la seigneurie de Pray et le domaine de Villerveau à Verdes. À Blois, elle possédait la graineterie, aujourd'hui La Tupinière, entre l'actuel musée des Jacobins et l'ancien quai de la Loire.

En 1720, les bâtiments de Boissière firent l'objet d'un bail à rente à Jacques des Écures, notaire au Châtelet de Paris.

En 1723, *M. de SAUVETERRE autrement d'Arville* possédait Boissière. Or il n'était pas l'abbé de Marmoutier, c'était alors Louis III de Bourbon-Condé, comte de Clermont, qui en fut d'ailleurs le dernier abbé (1721-1737). La seule association connue de *Sauveterre et d'Arville*¹³ se trouve dans la famille d'Arville de Sauveterre à Mennetou-sur-Cher, en lien avec les Hurault de Cheverny. Charles-Besnard d'Arville de Sauveterre, vivant en 1723, a peut-être été propriétaire de la mense de la graineterie à Blois que possédait l'abbaye de Marmoutier.

9 : nous avons vu qu'à partir de fin 1429, les fermiers sont Jean Brulle (ou Brullé) et sa femme Collette.

10 : à une date comprise entre le 5 juin 1749 (mémoire des biens de la cure dans le censif de Boissière dépendant de l'abbaye de Marmoutier) et le 18 juin 1756 (bail par Claude de Boisguéret de La Vallière aux Gaudineau).

11 : Allerton Mauleverer (comté du Yorkshire du Nord), Aston de Newport Pagnell (Buckinghamshire), Cosham à Portsmouth (Hampshire), La Sainte-Trinité d'York (Yorkshire) et Witham (Essex).

12 : liste figurant dans la notice Wikipédia de l'abbaye de Marmoutier le 25 juillet 2025, loin d'être exhaustive.

13 : aucun responsable de la commanderie templière d'Arville au nord du Loir-et-Cher s'appelle Sauveterre.

En 1747, Louis-Jacques LANGELE, conseiller du Roi au Grand Conseil, et dame Louise des Écures, son épouse, reconnurent la rente de 1720.

Nous avons vu qu'en 1749, le censif de Boissière appartenait toujours à la mense abbatiale de Marmoutier de Tours, unie à celle de l'archevêché, comme il est mentionné dans l'inventaire des terres que le curé et la marelle¹⁴ de son église y possédaient alors.

Entre 1749 et 1756, Boissière passa dans la famille BOISGUERET DE LA VALLIERE. Le 18 juin 1756, Claude François de BOISGUERET DE LA VALLIERE, écuyer, seigneur de la Vallière, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne¹⁵, donna Boissière à bail au couple GAUDINEAU, puis le 6 avril 1768 à Jean DAVEAU, laboureur de Villetrun-en-Vendômois, et à Marie DARDE, sa femme, pour 8 muids de blé, 12 chapons, 4 poulets et un cent de fagots de paille par an.

Depuis le début du XVIII^{ème} siècle, les BOISGUERET DE LA VALLIERE étaient propriétaires à Saint-Sulpice-de-Pommeray de Villemarceau (1711), puis Boissière (vers 1750), La Derlotière (aujourd'hui La Derloterie) et La Billonnerie (aujourd'hui La Croix Janvier). Christophe de BOISGUERET DE LA VALLIERE, seigneur de La Vallière et de Villemarceau, mort en 1810, était chevalier de saint Louis. Son fils, Félix de BOISGUERET DE LA VALLIERE (1799 – 1848), fut garde des rois Louis XVIII et Charles X. Il se maria à Adrienne LE LARGE D'ERVAU, cousine germaine du poète académicien Alfred de VIGNY. Leurs deux tombes sont parmi les plus anciennes¹⁶ du cimetière de Saint-Sulpice. Leur fils Henri de BOISGUERET DE LA VALLIERE, historien du Loir-et-Cher, héraldiste et généalogiste, est né à Villemarceau en 1832¹⁷.

Le 20 novembre 1790, Gabriel DEROUET, vigneron, habitait Boissière : « René Maigret et Jacques Caille, vigneron, demeurant au bourg et paroisse de Saint-Sulpice, marguilliers de la fabrique de la paroisse, baillèrent pour 9 ans, à Gabriel Derouet, vigneron demeurant à la Boissière, paroisse de Saint-Sulpice, 4 boisselées de vigne situées à l'Ardoise, moyennant 23 livres de ferme par an. »

Le 17 prairial an IX (le 6 juin 1801), Christophe BOISGUERET LAVALLIERE¹⁸ (sic), demeurant Blois, rue des Rouillis, concéda par bail pour 9 ans les métairies de Boissière et de Villemarceau, en la commune de Saint-Sulpice, à Jean-Jacques LEMAIRE, laboureur, et à sa femme Julienne SUPPLIGEAU, tous deux demeurant à Toisy, commune de La Chapelle-Vendômoise, pour 21 muids de blé et autres redevances en nature.



Boissière sur le cadastre napoléonien de 1809

Au XIX^{ème} siècle, les BOISGUERET DE LA VALLIERE vendirent Boissière qui passa alors dans la famille FOREST qui possède toujours aujourd'hui les bâtiments les plus anciens situés au nord du chemin d'accès. La partie au sud a disparu. Les constructions qui s'y trouvent, plus récentes, appartiennent à la famille BOUZY, descendants d'Armanche FOREST.

14 : il s'agit d'un groupe d'habitants gérant les biens de la cure afin d'entretenir l'église.

15 : après 1697, l'église Saint-Solenne est devenue la cathédrale de Blois.

16 : la tombe de Félix mort en 1848 a fait l'objet d'une translation puisque l'emplacement du cimetière actuel date de 1853. L'ancien était situé près de l'église. Il n'en subsiste qu'un calvaire avec une croix en fer.

17 : Henri de La Vallière est mort à Blois en 1904. Il est enterré lui aussi dans le cimetière de Saint-Sulpice. Voir mes articles dans les bulletins municipaux sur lui en 2005, et sur les plus vieilles tombes de sa famille en 2006.

18 : entre 1756 et 1801, la Révolution est passée par là. Christophe de Boisguéret de La Vallière a renoncé à ses particules mais a gardé sa tête ! On note aussi que la paroisse de Saint-Sulpice est devenue une commune.

C'est très vraisemblablement Charles Claude FOREST et Marguerite LHOMME qui ont acheté Boissière vers 1890, certainement au même marchand de biens qui acheta Villemarceau aux Boisguéret de La Vallière en 1892¹⁹.

Puis leur fils Théodore FOREST et sa femme Marie-Louise furent propriétaires. Ils étaient encore exploitants en 1923.

Leur fils Henri FOREST mourut jeune en 1947. Sa femme Félicie resta propriétaire jusqu'à sa mort en 1980. Elle avait été exploitante jusque vers 1960 avec l'aide de son fils Robert.

Robert FOREST (1928-2009) exploita Boissière avec sa mère, puis avec sa femme Jeannine (née Anna KOSAROWICZ). Celle-ci fut propriétaire de Boissière jusqu'à sa mort en 2020.

Leur fils Jean-Marie exploita Boissière avec eux en GAEC jusqu'en 1988, puis à son compte jusqu'en 2017.

Martine FOREST, Jean-Marie FOREST et Dominique FOREST sont les propriétaires actuels depuis 2020. Claude CROSNIER, de la ferme du Plessis-Bouchard à Fossé, a été le fermier de Boissière jusqu'en 2020.

Depuis, c'est Bastien BRUNEAU, de l'une des fermes de Rangy à Saint-Lubin-en-Vergonnois²⁰, qui exploite Boissière.

L'année prochaine, nous verrons le service militaire pendant la guerre en Algérie d'un saint-sulpicien d'adoption, Jacques DECOUARD. Alors chasseur alpin, devenu ensuite ouvrier agricole à Saint-Sulpice, puis employé communal, il fut aussi conseiller municipal.

Je donnerai une conférence sur ce sujet dans le cadre de la 7^{ème} édition des Soirs d'été à Saint-Sulpice-de-Pommeray en juillet ou en août 2026.



La vieille bâtisse de Boissière (juillet 2025)

Jérôme BOULAY

19 : le 10 octobre 1892, Henri Tardiveau, marchand de biens d'Orchaise, acquit Villemarceau par adjudication devant M^c Ernest Delagrangé, notaire à Blois, et le revendit le 9 mars 1904 à Auguste Couet (acte conservé par Michel Boulay). Les héritiers Boisguéret de la Vallière eurent besoin d'argent à la fin du XIX^e siècle car ils vendirent alors tout ce qu'ils possédaient à Saint-Sulpice qu'ils quittèrent pour Blois.

20 : un des fils de Philippe Bruneau, de la ferme située dans le bourg de Villebarou.



ST SULPICE TENNIS DE TABLE



Le club de tennis de table de Saint-Sulpice-de-Pommeray a repris ses activités dans une ambiance toujours aussi conviviale et sportive. Petits et grands, débutants ou confirmés, chacun trouve sa place autour de la table !

Cette saison, nos effectifs ont encore progressé avec 15 jeunes licenciés. Les entraînements sont encadrés par Dimitri, un entraîneur diplômé, ainsi qu'un membre du club, qui veillent à faire progresser chacun à son rythme, dans la bonne humeur.



Les compétitions ont déjà commencé, et nos pongistes portent haut les couleurs de Saint-Sulpice-de-Pommeray aussi bien en compétitions départementales en équipe qu'en compétitions individuelles. Bravo à tous pour leur engagement, leur esprit d'équipe et leurs belles performances !

Mais le club, ce sont aussi des moments de partage : séances d'initiation, goûters et soirées conviviales rythment la vie du groupe tout au long de l'année.

Comme l'année précédente, le club tenait la buvette du marché de Noël et Pascal RICHARD a fait bénéficier de son talent professionnel les enfants de Saint-Sulpice en tenant un stand photos.

Si vous souhaitez découvrir le tennis de table ou simplement passer un bon moment sportif, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la salle.

À très bientôt autour de la table !

Pascal RICHARD

Président

06 89 83 36 76

st.sulpice.ping@gmail.com

<https://saint-sulpice-tt.s2.yapla.com/fr/>

Facebook : Saint Sulpice Tennis de Table

US CYCLO

UNION SAINT-SULPICIENNE DE CYCLOTOURISME ET VTT



« Rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

Cette sagesse de La Fontaine accompagne toujours l'esprit du cyclotourisme. Notre discipline, non compétitive et de loisirs, a une chance inouïe : les femmes et les hommes peuvent la pratiquer ensemble, en couple, en famille, en club. Aujourd'hui, plus que jamais, faire du vélo n'est pas une course, c'est un chemin vers l'équilibre, le partage, la liberté et le bien-être.



Sortie avec nos amis les pédaleurs du dolmen de la Chapelle vendômoise.

Cela commence en se dirigeant

vers un club. Le club ne doit pas se limiter à un bulletin d'inscription, une adhésion et une assurance, c'est une invitation à la rencontre.

A une période où la vitesse est devenue la règle et où les humains sont de plus en plus pressés, certains pratiquent les groupes de vitesse, c'est bien, mais qui oserait afficher une vitesse moyenne de 20km/h? Ceux qui roulent ainsi n'en parlent pas, sauf nous.

Le 2 mars : **début de saison** pour nous, après des semaines de pluie, la météo promet enfin un temps au goût des cyclos : soleil dimanche mais gel. Tant pis on y va quand même; au bout il y a la tartiflette !

Cette saison, la commission parcours a programmé **43 sorties** (dont 11 à l'extérieur organisées par les clubs du Loir-et-Cher) et autant de randos le mercredi après-midi, en puisant dans la collection de circuits débutée dès 1979 par Monique MONDAMERT, qui nous a quittés au mois de mai dernier.

Le 21 septembre : **vélo et pique-nique avec les pédaleurs du dolmen**, club voisin de La Chapelle-Vendômoise. Une belle journée pour une sortie commune.

Si vous le souhaitez, ces balades cyclo touristiques à travers les petits villages et routes du Loir-et-Cher feront vos délices.

Le dimanche matin, de mars à novembre, le club propose **1 ou 2 parcours de 50 à 75 km**, programmés au départ de la salle polyvalente. Vous les trouverez sur notre site : uscyclo.unblog.fr.

Des parcours d'environ 40 km sont préparés pour le mercredi à 14 h au départ de la salle polyvalente, également.

Chacune, chacun pourra bénéficier de **3 sorties gratuites avant toute inscription**. Les vélos à assistance électrique sont acceptés (5 d'entre nous en sont équipés)

A VELO TOUT EST PLUS BEAU !

Bureau saison 2025

Président : Jean-Claude COLLIAU
Vice-Présidents : Lilian FONTAINE,
Jocelyne AUCANTE
Secrétaire : Michel LE BEUX
Trésorière : Marie-Paule CHEREAU

Jean-Claude COLLIAU
Président
02 54 43 27 24
uscyclo@yahoo.fr
<http://uscyclo.unblog.fr/>

SHINGITAI-DOJO

" SHINGITAI-DOJO : ESPRIT, TECHNIQUE, CORPS
KARATE ENFANTS / ADULTES - SELF DEFENSE



Découvrez l'art du karaté culturel et traditionnel au ShinGiTai-Dojo !



Notre école propose **des cours adaptés à tous les niveaux**, du débutant au pratiquant expérimenté, pour enfants et seniors. Nous mettons l'accent sur **le respect, l'honneur, la loyauté, l'intégrité, le courage, la sincérité et la bienveillance.**

Notre approche est centrée sur l'individu, sans pression de résultats, chacun évolue à son rythme. Nous sommes fiers d'accueillir des personnes en situation de handicap, avec un enseignant et une pratiquante en situation de handicap ayant participé aux championnats de France Para-Karaté. Nous proposons également des cours dans les maisons de retraite.

Cours de karaté enfants (-15 ans) :

- Lundi et jeudi de 18h00 à 19h00 à Saint-Sulpice-de-Pommeray
- Mercredi de 16h00 à 17h30 à Marolles

Cours de karaté adultes (+15 ans) :

- Lundi et jeudi de 20h00 à 21h30 à Saint-Sulpice-de-Pommeray
- Mardi de 19h30 à 20h30 à Marolles
- Mercredi de 19h30 à 20h30 à Marolles

Cours de self défense (+15 ans) :

- Lundi et jeudi de 19h00 à 20h00 à Saint-Sulpice-de-Pommeray

Cours de karaté contact (+15 ans) :

- Mardi et mercredi de 20h30 à 21h30 à Marolles

Rejoignez-nous pour découvrir les bienfaits du karaté, du kobudo et de la self-défense, dans une atmosphère conviviale et respectueuse.

Ensemble, cultivons l'esprit martial et le bien-être physique et mental autour d'une philosophie simple : Karate Ni Sente Nashi - Pas de Première Attaque en Karaté !

Accès direct au site internet :



Lilian PAYEN

Président

07 66 86 67 97

shingitai.dojo.41@gmail.com

ASPADES



ASPADES : les parents d'élèves dans les starting-blocks pour 2025/2026.

La nouvelle saison est lancée pour l'ASPADES, l'association des parents d'élèves des deux écoles de Saint Sulpice de Pommeray

Autour d'un **bureau de 5 membres** et d'une **équipe d'une dizaine de parents actifs**, la rentrée s'annonce pleine d'énergie, d'idées et de projets. Déjà **plus d'une cinquantaine de familles** a rejoint l'aventure... et il reste de la place pour vous !

Notre mission

- Créer des **moments conviviaux** entre parents, enfants et habitants autour d'activités **culturelles, ludiques, éducatives ou sportives**.
- **Soutenir les projets des écoles** et donner un coup de pouce aux enseignants.
- Et surtout... cultiver la **bonne humeur** à chaque occasion !

L'an dernier, nous avons partagé de super moments : **ventes variées et gourmandes, carnaval coloré, chasse aux œufs et grande fête des écoles** ont fait vibrer petits et grands.

Et cette année, place à la nouveauté : une **boum d'Halloween** pour se déchaîner en musique, des **après-midi jeux** pour s'amuser en famille et une **randonnée ludique** associée à la traditionnelle **chasse aux œufs** de printemps !

Autant dire que l'année s'annonce animée !

Mais tout ça ne se fera pas sans vous : vos idées, vos envies et votre énergie feront la différence.

Envie de participer ?

- **Adhérez** à l'association et rejoignez la cinquantaine de familles déjà membres.
- **Donnez un peu de votre temps** : une heure, un après-midi, un coup de main, un gâteau... tout compte !
- **Participez aux réunions** : vos idées nous inspirent !
- **Venez nombreux** à nos événements pour faire vivre nos écoles et notre village !

**À très vite autour d'un café, d'un stand...
ou sur la piste de danse d'Halloween.**

Bureau 2025/2026

Présidente : Tifenn ANDRÉ
Secrétaires : Delphine DEVINEAU
Pauline LELONG
Trésorières : Audrey FERRAND
Sarah LELONG



ASPADES 2025-2026
Groupe WhatsApp



Tifenn ANDRÉ

Présidente
aspades.41.ssdp@gmail.com
Facebook : aspades.saint.sulpice

FAUCONS 41-59



C'est une association de danse country. Le club existe depuis octobre 2022.

Nous sommes 70 personnes en rassemblant deux communes : Cormeray et Saint-Sulpice-de-Pommeray.

Il y a 3 niveaux

- Débutant qui ont de 0 à 2 ans de danse.
- Novice de 3 à 4 ans de danse.
- Intermédiaire à partir de 5 ans de danse.

C'est un loisir qui nous permet de sortir en bal dans d'autres clubs et d'organiser des bals au sein de notre club.

Chaque année, nous organisons 2 bals country à Saint-Sulpice-de-Pommeray, ouverts à tous.

Nous vous attendons avec plaisir.



Horaires

Les mardis de 18h00 à 21h00 au gymnase.

Les mercredis de 18h30 à 21h30 à la salle polyvalente.

Isabelle GENTY

Présidente

06 70 08 63 00

contactcountry41@gmail.com

TENNIS CLUB DE LA CISSE



Le Tennis Club de la Cisse a organisé de nombreux événements sportifs durant l'année 2024-2025.

La reprise des cours a eu lieu le jeudi 19 et le samedi 21 septembre 2024. Cette saison dernière a débuté avec un effectif identique à l'année précédente soit 43 licenciés dont 36 personnes ont pris des cours.

Christian BEMBA, moniteur diplômé d'Etat, a accompagné les jeunes et les adultes :

- **les jeudis de 17h00 à 22h00** (1 créneau d'1h et 3 créneaux de 1h20),
- **les samedis de 9h00 à 12h30** (2 créneaux de 1h20 et 1 créneau d'1h).

Pour rappel, la mairie nous met à disposition, pour les entrainements libres, le gymnase :

- **le lundi à partir de 19h30,**
- **le dimanche de 9h00 à 12h00.**

Le club a engagé des équipes femmes et hommes sur les championnats Séniors Hiver et Eté.

Christian a organisé, pour les adultes, le jeudi 19 décembre **son traditionnel apéro/tennis**, avec des petits matchs de double.

Pour fêter la nouvelle année, **une animation de doubles parents/enfants** avec galette des rois a été organisée le 12 janvier.



Le 24 mai, **déplacement à Roland Garros** lors de la journée Yannick NOAH en bus. Toujours un vif succès.

Le club a organisé son traditionnel **tournoi interne** en juin (20 participants). La finale femmes a été disputée par Audrey THEBAUT (vainqueur) contre Virginie PALACZ et la finale hommes s'est déroulée entre Philippe PERRICHON (vainqueur) et Thomas SISLIAN,

Le **tournoi d'été** en août a réuni 98 inscrits (soit 74 hommes et 24 femmes) venus de toutes régions dont les vainqueurs étaient chez les femmes Agnès DRUON (TC Sud 41) et chez les hommes Jean-Alexandre DE LAURISTON (AS Cercle du Bois de Boulogne).

Des animations pour les enfants ont eu lieu en fonction de leur âge et de leurs niveaux :

- **Championnats par équipes Jeunes**

Nous avons engagé une équipe 11/12 ans mixte en entente avec l'ASPTT, une équipe 13/14 ans filles, une équipe 13/14 ans garçons en entente avec l'ASPTT.

- **Championnats Individuels Jeunes**

Nous avons inscrit 3 jeunes à ces Individuels Jeunes qui se sont bien comportés par rapport à leur niveau.

Le club a organisé **une animation les 14 et 15 décembre pour tous les jeunes** du TC de la Cisse et de l'ASPTT suivant des horaires et des niveaux différents soit au TC de la Cisse soit à l'ASPTT.

Le samedi 21 décembre a eu lieu notre traditionnel **goûter de Noël** avec des petits matchs de tennis pour nos jeunes.

Nos 4 ados filles ont pu participer aux **Raquettes FFT Ados à l'AAJB**. Elles se sont bien battues et sont prêtes à les refaire.

Nos membres de l'association ont répondu présents lors **du Forum des associations** organisé le 7 septembre 2024 à Fossé et pour s'occuper du stand **restauration/buvette** lors du vide-grenier de Saint-Sulpice de Pommeray organisé le 22 juin 2025.

Cette année 2025-2026 a débuté avec un effectif identique aux 2 dernières années (43 licenciés dont 17 jeunes et 19 adultes prennent des cours).

Le club a engagé 1 équipe femmes et 1 équipe hommes sur les championnats Séniors+ Hiver et Séniors Hiver. Ce dernier va démarrer tout prochainement.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle saison tennistique avec de bons résultats.

Corinne SAINT-OUEN

Présidente

06 72 49 22 16

tccisse@outlook.com

Facebook : Tennis club de la Cisse

Bureau

Présidente et Secrétaire adjointe chargée ADOC : Corinne SAINT-OUEN

Vice-Présidente : Virginie PALACZ

Trésorière : Laurence JALU

Trésorière Adjointe : Claudie BOYER

Secrétaire Générale : Chloë GUILLOT

Membres : Philippe PERRICHON, Kévin TAN, Damien CHARTE et Thomas SISLIAN

SAINT-SULPICE AÏKIDO



Art Martial axé sur la défense et l'utilisation de la force de l'adversaire.

L'année 2025-2026 démarre avec 31 adhérents (3 enfants, 13 ados, 15 adultes) et continue sur sa convivialité et sa bonne ambiance.

Les cours sont assurés par Franck PARROT, ainsi que Virginie nouvellement diplômée. Ils sont rejoints par Franck HEMERY qui est en formation d'enseignant cette saison.

Horaires

- **Cours enfants** :
le mercredi de 18h15 à 19h15
- **Cours adultes** :
le mercredi de 19h20 à 20h45
- **Cours adolescents** :
le vendredi de 18h30 à 20h00

Grégory BOURREAU

Président

06 81 50 41 77

aikidosaintsulpice41@live.fr

<https://aikidosaintsulpice.fr/gd>

Facebook.com/aikido.stsulpice/

Instagram : aikidosaintsulpice41

SAINT-SULPICE BASKET



Saint-Sulpice Basket, une dynamique qui ne faiblit pas : une saison 2024-2025 record

L'an passé, le club a franchi un cap historique avec **176 licenciés**, soit une progression de plus de 24 % en un an. Avec **14 équipes engagées**, des mini-basketteurs aux seniors, l'association a atteint un **niveau d'activité record**, témoignant de son attractivité et de son dynamisme.

Cette forte croissance nous a rapproché de notre capacité maximale d'accueil : les créneaux d'entraînement sont pleinement exploités et l'encadrement mobilisé. Mais cette densité est avant tout le reflet d'une réussite collective : celle d'un club vivant, attractif et porté par l'engagement de ses bénévoles.

Plaisir, progression et formation

Encadrés par **Jay DIOP**, conseiller technique fédéral, **Valérian CARTAULT**, apprenti BPJEPS, et une équipe de **coachs bénévoles passionnés**, nos jeunes ont encore franchi un cap cette saison.

L'accent est mis sur le **plaisir de jouer, la progression individuelle et collective**, et la transmission des valeurs du sport. Par l'Opération Basket Ecole de la FFBB, le club poursuit également ses interventions dans les **écoles élémentaires de Saint-Sulpice et de Saint-Bohaire**, permettant à de nombreux enfants de découvrir le basket. Le club a également participé à une journée sportive en mars, organisée par les enseignants de **l'école élémentaire de Fossé**.

Des jeunes prometteurs et un club reconnu

Nos jeunes renards et renardes se sont distingués lors des **finale du Panier d'Or**, du **Challenge Benjamins** et des **sélections départementales**. Le club s'est aussi impliqué dans la vie du basket loir-et-chérien en accueillant de grands événements : la **finale de la Basket d'Or U9**, des **entraînements de sélections**, des **sessions de formation entraîneurs et arbitres**. La saison sportive s'est clôturée par la réception de **l'Assemblée Générale du Comité départemental**, ainsi que les **11 Finales de la Coupe du Loir-et-Cher**, toutes catégories confondues, un véritable succès collectif pour lequel nous avons accueilli environ un millier de supporters.

Une vie associative intense

Au-delà du terrain, le club vit toute l'année au rythme de ses animations : **Noël en Basket**, **Loto**, **Bourse aux jouets**, **Galette des Rois**, **Concours de pétanque**, **Vide dressing** ou encore la **buvette de la Fête du Village**. Autant de moments qui rassemblent habitants, familles et bénévoles autour de la même passion.

Enfin, grâce à Richard, notre nouveau site internet a vu le jour début 2025 et est un vrai plus pour notre communication. Vous y trouverez toute notre actu !!



Une nouvelle saison sous le signe du renouveau

La saison 2025-2026 débute avec enthousiasme et une belle nouveauté : le **retour d'une équipe sénior féminine**, signe de la vitalité de Saint-Sulpice Basket. Fidèle à son esprit familial et ouvert, le club continue d'accueillir de nouveaux basketteurs et basketteuses, petits et grands. **Il reste encore quelques places disponibles dans plusieurs catégories** – n'hésitez pas à vous renseigner !

En avant pour un nouveau cycle !

Avec le soutien de la mairie, de ses partenaires et de nombreux bénévoles, **Saint-Sulpice Basket** poursuit son développement. Objectif : permettre à chacun de **jouer, progresser et s'épanouir dans un club à taille humaine**.

Envie de rejoindre l'aventure ?

Venez rencontrer le club
des **Renards de Saint-Sulpice** :
il y a toujours une place pour vous !

François AYMÉ

Président

06 62 21 38 52

contact@saintsulpicebasket41.fr

Facebook/Instagram : @SaintSulpiceBasket41

saintsulpicebasket41.fr

Bureau

Président : François AYMÉ

Vice-Président : Christophe TROUILLET

Secrétaire : Michèle CHARLES

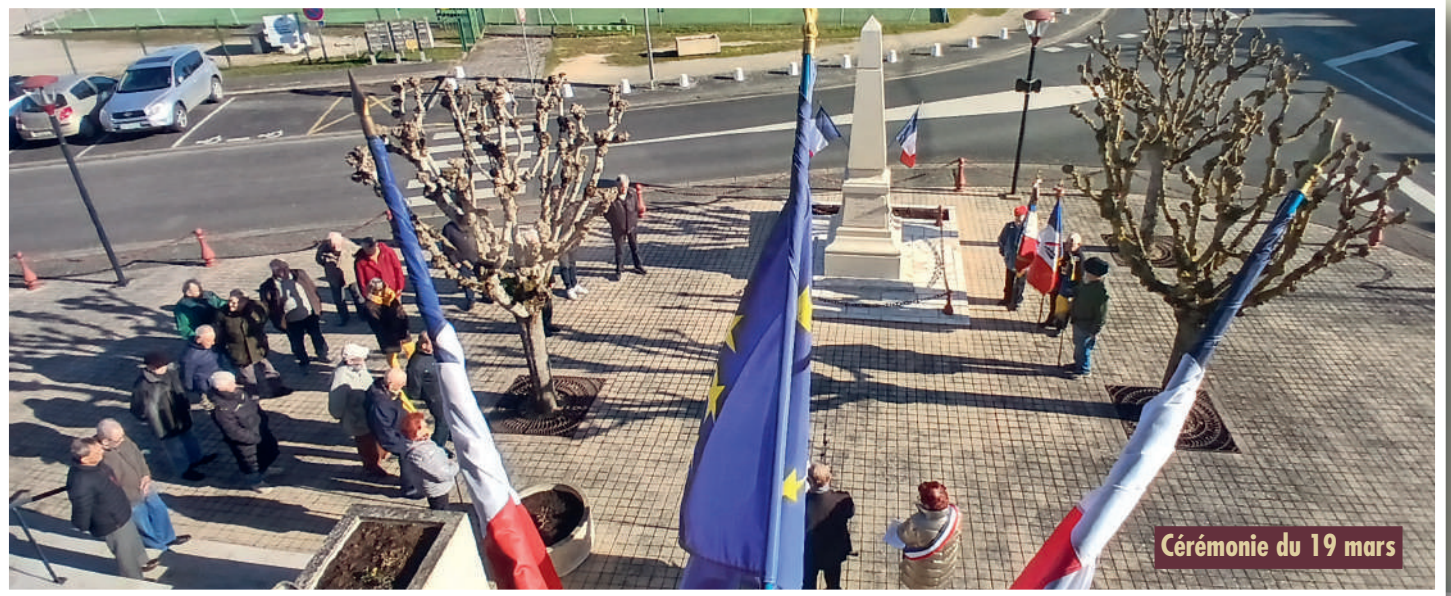
Trésorier : Jordan FILIPPI

Membres : Lydie GUILLAUME, Eliane LHERMENAULT, Lydie TOURTOULOU, Richard PICHET, Pascal BUSTEAU.



2025

Rétrospective



Cérémonie du 19 mars



Soirée des vœux - Récompenses



Marché de Noël



Bienvenue aux nouveaux habitants



Distribution du colis



Chocolats de Noël - Grande section



Chocolats de Noël - Moyenne section



SEJ - Départ camp d'été



SEJ - Spectacle fin d'année



SEJ - Sortie château



SEJ - Camps ados



Bibliothèque - Soirée février



Ludomobile



Bibliothèque - Soirée contes





Journées alimentation collèges



Journées alimentation collèges



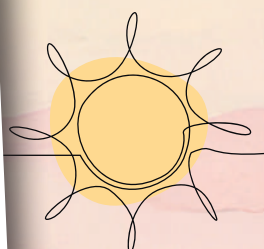
Travaux cour d'école élémentaire



Avant



Après





Fête au village



Fête au village



Fête au village



Fête au village



Goûter de Noël des enfants - Comité des Fêtes



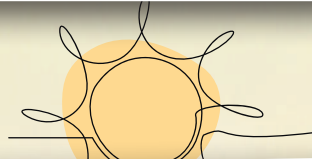
Remise des prix aux CM2



Aspades - Fête des Écoles



Aspades - Soirée Halloween

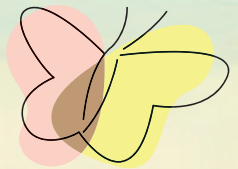
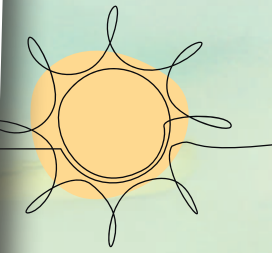




Forum des associations - Marolles



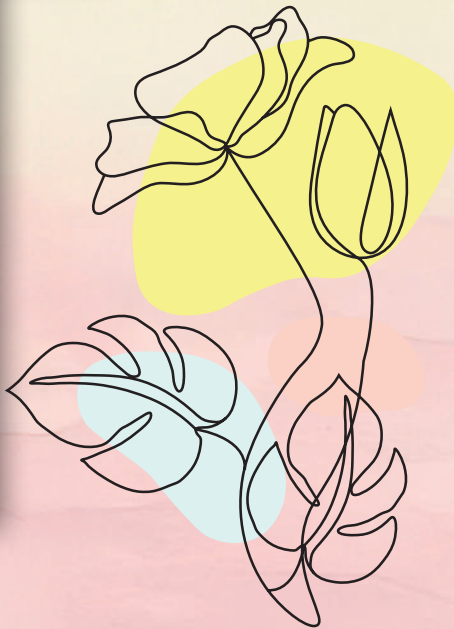
Vivre et sortir



Village propre



Théâtre - Le paradis c'est bien ici





Yoga



Sortie cyclos



Tennis de table



Aikido



BENEVOLE

Basket

ENTENTE FOOTBALLISTIQUE ST-SULPICE/FOSSE/MAROLLES



La saison footballistique a repris début août pour les seniors, fin août/début septembre pour les jeunes. Filles et garçons ont repris le chemin des terrains pour les entraînements et les matchs.

Les entraînements se déroulent pour les jeunes :

- à Fossé (enfants nés en 2017, 2018 et 2019) les mercredis de 17h à 18h30
- à Saint-Sulpice (enfants nés en 2016 et 2015) les mardis soirs, début 18h15.

Nous ne pouvons pas proposer cette saison de pratique pour les enfants nés en 2013 et 2014. Cette saison nous sommes en entente avec nos voisins de Villebarou sur la catégorie U15 et U18 (enfants nés à partir de 2012).

Les adultes s'entraînent les mercredis et vendredis soirs à Saint-Sulpice, début 19h30.

Les licenciés sont en baisse, par rapport à la saison dernière :

- **Foot d'animation** (de U7 à U11) : 25 enfants (-25), pour les U7 et U9 plateaux à plusieurs équipes les samedis matin ou après-midi.
- 3 enfants (-6) en U15, évoluant en **championnat départemental 3**.
- 5 enfants en U18 (+5), évoluant en **championnat départemental 2**.
- 41 seniors (+15), évoluant en **championnat départemental 3**.

Encadrés par 12 (-2) dirigeants, dirigeantes. Nous avons un arbitre officiel qui représente notre club sur les terrains tous les week-end.

Tout au long de la saison, nous organisons plusieurs manifestations. Les manifestations à venir pour l'année 2026 :

- 28 février : **belote** à Fossé
- 6 avril : **brocante** à Marolles
- 18 avril : **ramassage ferraille** à Fossé et St Sulpice
- 30 mai : **ramassage ferraille** à Marolles, La Chapelle Vendômoise et Villerbon (à confirmer)
- 14 juin : **fête au village** à Saint-Sulpice
- 26 juin : **assemblée générale** à Marolles
- 17 octobre : **loto** à Fossé
- 30 octobre : **belote** à Marolles.

Si des enfants veulent venir essayer, les inscriptions sont toujours ouvertes.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux dirigeant(e)s, bénévoles et sponsors. N'hésitez pas à nous contacter.

André BOTELLA

Président

06 85 40 63 10

audrey.dufour3@orange.fr

<https://clevatio.wixsite.com/effm>

Facebook : entente esfm

TROUPE DE THEATRE AVEC ET SANS COMPLEXE

2025 : nous avons eu le grand plaisir de jouer : « le paradis c'est ici »



2026 : nous avons choisi « UN FIL A LA PATTE » une pièce en 3 actes de FEYDEAU mise en scène par Frédéric MARTIN.

« Afin de se marier à une riche héritière, Bois d'Enghien fait tout pour se débarrasser de sa maîtresse, une chanteuse de café-concert scandaleuse.

S'ensuit une cascade de quiproquos dans laquelle Feydeau convoque une pléiade de personnages cocasses et décalés ».

- Les samedis 24 janvier et 7 février 2026 à 20h30
- Les vendredis 30 janvier et 6 février 2026 à 20h30
- Les dimanches 25 janvier, 1^{er} et 8 février 2026 à 15h00
- le samedi 31 janvier est réservé aux groupes à 15h00 et n'apparaîtra pas sur les affiches.

Nous retrouverons sur scène Aurélie, Véronique, Nelly, Emmanuelle, Anny, Sylvie, Marie-Claire, Aline, Erwan, Dominique, Daniel, Christian, Martine, Sonia et Arnaud qui feront leurs premiers pas sur scène. Lionel BERRY est toujours notre indispensable régisseur avec Jean-Marie HALLOUIN aux décors.

Les fidèles bénévoles seront avec nous également pour accueillir et servir.

Les répétitions se déroulent tous les mardis de 20h00 à 22h00 à la salle polyvalente.

**Si vous souhaitez intégrer la troupe
vous pouvez contacter Christian**

Bureau

Président : Christian WEYMIENS
Vice-Président : Erwan HUNEAU
Trésorières : Sylvie TUAL
Sylvie PICAUD
Secrétaires : Marie-Claire LEMAIRE
Martine HEURTAULT
Membres : Lionel BERRY,
Dominique DESFORGES et Jean-Marie
HALLOUIN

Christian WEYMIENS
Président

06 59 68 88 78

familleweymiens@bbox.fr - Facebook :
troupe de théâtre avec & sans complexe

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Vous cherchez une activité conviviale pour garder la forme dans la bonne humeur ? L'association **Gymnastique Volontaire** est faite pour vous !

Depuis plusieurs années, elle réunit des habitants de tout âge autour du plaisir de bouger, sans compétition, dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Les séances, encadrées par des animateurs diplômés, proposent un large éventail d'exercices : renforcement musculaire, étirements, cardio doux, coordination...

chacun avance à son rythme, dans le respect de ses capacités.

Que l'on soit débutant ou sportif confirmé, chacun y trouve son compte !



Notre programme :

- **Gym douce** : le lundi de 16h30 à 17h30
- **Gym bien être** : le lundi de 18h45 à 19h45
- **Yoga** : le mardi de 17h30 à 18h30 ou de 18h45 à 19h45
- **Multi gym** : le jeudi de 19h00 à 20h00

Au-delà du sport, c'est surtout un **moment de partage et de bien-être**. On vient pour se dépenser, mais on reste pour la convivialité : échanges, sourires mais aussi repas de Noël et de fin de saison sportive rythment la vie de notre Association.

Les cours ont lieu chaque semaine à la salle des fêtes, dans une ambiance énergique et bienveillante.

Alors, si vous aussi vous voulez garder la forme et le moral, **rejoignez la Gymnastique Volontaire** ! Deux séances d'essai vous permettront de découvrir l'esprit de notre groupe : simple, joyeux et motivant.

Bouger, c'est la santé, ensemble, c'est encore mieux !

Bureau

Président : Pierre BLOCK
Trésorière : Camille ROUSSINEAU
Secrétaire : Florence BIDEGAIN

Pierre BLOCK
Président
06 83 98 39 14
gv.saintsulpice41@gmail.com

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes vous propose des animations dans le village, et des voyages d'un à plusieurs jours, en France et à l'étranger. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Activités et sorties 2025

Notre **Voyage annuel à l'étranger s'est déroulé au Vietnam** du 3 au 14 avril, avec 32 participants. Nous avons visité Hanoï, la Baie d'Halong, Hue, Hoi An, pour finir à Saïgon.

L'année s'est poursuivie par **un voyage en Aubrac**, au coeur du Massif Central, du 24 au 26 mai. Nous avons pu suivre la transhumance annuelle, au plus proche de la nature.

Nous avons participé à la **fête au village, en organisant un loto** le vendredi 20 juin à la salle polyvalente. Nous avons fait confiance à Nath'Animations pour cette soirée qui a réuni 200 participants (dont plus de $\frac{3}{4}$ de réservations).

A l'automne, nous avons offert pour la 3^{ème} année consécutive, **un spectacle de Noël offert aux enfants des écoles de Saint-Sulpice-de-Pommeray**. Nous notons avec plaisir de plus en plus d'inscrits (70 pour cette édition du 16 novembre). Nous avons choisi le cirque Paradisio pour animer cette après-midi. Nous avons sollicité plusieurs partenaires et avons complété leurs dons afin d'offrir à chaque enfant un sachet de friandises, remis par le Père Noël.



Pour rester dans la magie de Noël, nous sommes allés **découvrir plusieurs villages illuminés dans l'Orne** la journée du 29 novembre. Pour la première sortie de ce type, le car de 50 places était complet.

Enfin, nous avons clôturé l'année ensemble par notre traditionnel Réveillon de la Saint Sylvestre, qui a fait salle comble.

Lors de l'assemblée générale, nous avons accueilli Aurélie BAUMONT en tant que membre, n'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre.

Nous avons pris la décision d'annuler le loto prévu le 14 mars 2025 en raison d'un manque de réservations. Nous avons donc réglé la somme de 100 € prévue par la mairie dans le cas d'une annulation de réservation de la salle.

Projets 2026-2027

Nous organisons un **voyage en Corse du 16 au 23 juin 2026**, les 50 places sont déjà réservées. **Un voyage est prévu en Afrique du Sud** fin mars 2027, qui affiche complet également.

Une journée Parisienne est prévue le 25 Avril 2026 : le matin, nous assisterons aux abords de Notre Dame à une présentation commentée sur « les mystères de la reconstruction ». La journée se poursuivra par un repas au restaurant et une pièce de théâtre. Nous organiserons également un nouveau loto pour la fête au village, et d'autres sujets sont à l'étude.



Bureau

Président d'Honneur : Claude PERRIN
Présidente : Muriel GIMENEZ
Vice-Présidents : Francis LEGRET
Jean-Marc LECOMTE
Trésorières : Ghislaine ARNOU
Céline PAVY
Secrétaires : Marie-Madeleine CAUME
Aurélie BAUMONT
Membres : Pierre BEAUGE, Arlette et Jean FRARD, Katia LECOMTE, Sylvie LEGENDRE, Nicole LEGRET, Annie et Michel PEAN, Jean-Luc SONNET.

Muriel GIMENEZ
Présidente
06 23 94 44 25
cdf41stsdp@hotmail.com

VIVRE ET SORTIR

Pour rappel l'association a été créée en 2022. Elle s'adresse à toutes personnes retraitées ou non.

Son but : partager des moments conviviaux, sortir, voyager, rompre la solitude.

Notre souhait : satisfaire au mieux nos adhérents qui étaient au nombre de 154 en 2025, en légère augmentation par rapport à 2024.

Activités 2025

L'année débute par l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 janvier. C'est notre première rencontre, l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et de vous présenter ce que sera la nouvelle année.

27 février : 61 personnes ont participé **au repas (potée) suivi d'un après-midi jeux** (52 participants) qui s'est terminé par un goûter préparé par les membres du conseil d'administration et très apprécié.

3 avril : **repas festif et après-midi dansant animé par Cyril Music**, très apprécié par le public. 64 personnes présentes.

22 au 29 avril : 31 personnes se sont envolées vers **la Toscane** et sont revenues enchantées de ce voyage.

16 mai : 49 personnes ont découvert **Chartres, visite d'un atelier maître verrier, visite de la ville en petit train, visite de la cathédrale et du musée Picassiette**.

10 juin : découverte de **l'Abbaye de Pontlevoy**, repas sur le site des caves des champignons de Bourré suivi de la visite guidée. 28 personnes présentes.

22 juin : participation à la **fête au village** avec un stand de brocante, friperie et tombola.

6 septembre : participation au **forum des associations** qui s'est tenu à Marolles.

9 au 12 septembre : escapade avec **visite de Lille, Bruges et Arras**. 32 participants ont apprécié ce séjour.

7 octobre : en partenariat avec l'association Maïf sécurité, organisation d'une **réunion sur la sécurité routière**. Une centaine de personnes présentes a apprécié les informations données par un moniteur d'auto-école. Information relayée dans le Petit Bavard et auprès d'une association de Fossé.

16 octobre : **balade sur le canal St Martin à Paris**, déjeuner libre et l'après-midi visite de l'Assemblée Nationale. 40 personnes ont apprécié cette belle journée.

6 novembre : c'est l'automne, retour à l'intérieur avec une **paëlla et un après-midi jeux**. 70 personnes étaient au rendez-vous, 54 personnes ont participé aux jeux.

5 décembre : pour terminer l'année, après-midi festif en musique, **goûter, douceur de Noël**.

En septembre reprise des **séances bien-être animées par Muriel DENIS**, sophrologue.

Tous les lundis après-midi, de 14h à 16h **atelier cartonnage**, salle du foyer communal. Vous pouvez vous joindre à ce groupe avec une broderie, un tricot ou tout simplement pour bavarder.

Tous les jeudis après-midi, à partir de 14h venez partager un **moment de jeux, cartes, scrabble ou autre**.

Comme vous pouvez le constater, notre association n'est pas inactive. Nous proposons en moyenne une manifestation une fois par mois. Les suggestions sont les bienvenues. Venez nous rejoindre, quel que soit le moment de l'année.

Activités 2026

Calendrier présenté lors de l'AG du 15 janvier. En prévision :

Repas et après-midi jeux en février et novembre, **repas festif** en avril, si possible visite de **Notre Dame** début juin, **voyage dans les Ardennes** en septembre.

En mai une **croisière sur le Danube** aura lieu du 12 au 19 mai. Les inscriptions sont closes avec 45 personnes.

Pour 2027 un **voyage en Albanie** est programmé, les informations et inscriptions arriveront au printemps.

**Je remercie les membres du conseil d'administration
pour leur implication au sein de l'association.**

Bureau

Présidente : Simone GAVEAU
Vice-Président : Pierre VAN DER MAELEN
Secrétaire : Odette MÉTREAU
Trésorière : Danielle RONCE
Membres : Annie CROZE, Marie-Paule CHEREAU, Marie-Claude DESCHAMPS, Annick FONTAINE, Eliane GUILLOT, Thierry METREAU, Françoise PASQUIER, Maryse PICARD, Jeannette RETIF, Michèle SKVOR, Christiane VAN DER MAELEN.

Simone GAVEAU
Présidente
06 22 50 30 11
Vivre-et-sortir.41@orange.fr



TRAINS MINIATURES DE LOIRE

MODELISME FERROVIAIRE

L'association située dans le local derrière l'église vous accueille le jeudi et le samedi après-midi de 14h30 à 17h30. Dans le local, plusieurs réseaux sont à l'échelle HO dont certains sont en restauration.

L'association participe à diverses expositions dans le Loir-et-Cher, au Forum des associations en septembre et organise une porte ouverte le jour de la Fête au village en juin.

Si le modélisme ferroviaire vous intéresse, une équipe sera à votre écoute et à votre disposition pour tous conseils pour cette pratique.

Pour des visites personnelles ou en groupe, vous pouvez contacter le Président.

Gérard GALLAND

Président

06 78 58 06 94

AMAP TERRES DE CISSE



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

L'AMAP Terres de Cisse a été créée en 2010 autour du maraîcher Alexandre. L'association rassemble aujourd'hui 23 producteurs et 170 adhérents.

Les objectifs de l'AMAP sont :

- Soutenir et promouvoir une **agriculture paysanne** de proximité, socialement équitable et écologiquement saine.
- Promouvoir une **alimentation saine**, basée sur des produits de qualité, écologiquement sains et de saison.
- Établir un **lien équilibré** entre producteurs et consommateurs, selon une logique de partenariat, notamment en intervenant de façon désintéressée dans la distribution de produits.
- Développer des relations privilégiées entre consommateurs et producteurs, notamment en organisant la **participation** de ses adhérents à diverses activités sur les fermes des agriculteurs membres.

Les produits sont commandés à l'avance grâce à un contrat (ponctuel, mensuel, trimestriel ou annuel) établi entre le producteur et le consommateur.

Les distributions ont lieu chaque vendredi à la salle des associations d'Orchaise, avec trois portes ouvertes pour prendre le temps d'échanger entre producteurs, adhérents et non-adhérents.

Les prochaines portes ouvertes auront lieu le 12 juin et le 18 septembre 2026.

terresdecisse41@gmail.com



02 54 90 35 35
1 rue Honoré de Balzac 41000 BLOIS
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
(fermeture le mercredi à 17h00)
www.agglopolys.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

02 54 58 57 57
info.dechets@agglopolys.fr

Les déchets allant dans le bac jaune



PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Tous les emballages (plastique, métal, carton) et les papiers sont à déposer bien vidés, en vrac et non emboîtés dans le bac jaune.

Exemple : pots de yaourt, bouteille de shampooing, carton de céréales, paquet de riz, capsule de café, tube de dentifrice, brique de lait, sachet de gryère, etc...

Soyons vigilants dans notre pratique du tri, quelques erreurs simples sont à éviter :



Erreur de tri :

Beaucoup trop d'erreurs de tri sont à déplorer.

Chaque année, les « refus de tri » au centre de tri représentent 30 % des quantités collectées et coûtent cher à la collectivité (puisque'ils repartent par camion pour être incinérés), **soit plus de 600 000 € par an !**

Les déchets allant dans le bac gris

C'est tout ce qu'il reste une fois qu'on a trié les déchets :

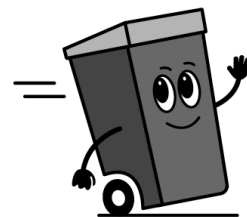
- **les objets en plastique** (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...),
- **les déchets de nettoyage** (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre froide, litière...),
- **les déchets d'hygiène** (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...).

Modalités de collecte

Bacs gris et bacs jaunes sont collectés **en alternance 1 fois par semaine** (consultez le calendrier distribué dans les boîtes aux lettres en fin d'année et disponibles en mairie).

Le jour de collecte est le vendredi matin entre 5h à 12h30. **Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h et rentré le vendredi dans la journée.**

La collecte est maintenue les jours fériés **sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre** et est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.



Les points verre

Tous les emballages en verre : **bouteilles, flacons, pots et bocaux.**

À jeter bien vidés, **pas de dépôt entre 20h et 8h** pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous, consultez la carte interactive sur agglopolys.fr

Les biodéchets se trient !

Les déchets biodégradables se transforment en terreau pour le potager, le jardin d'agrément, les plantations... C'est un excellent moyen pour obtenir un engrais naturel, riche et gratuit.

- **Les déchets de jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, etc.
- **Les déchets de cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, etc.
- **Les déchets de maison** : essuie-tout, morceaux de cartons bruns, cendres de bois refroidies.

Agglopolys propose des solutions gratuites

- **Le compostage individuel** : Agglopolys offre **un composteur** à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour. Pour les occupants d'appartement, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur. Remplissez le formulaire sur agglopolys.fr (justificatif de domicile de moins de 3 mois nécessaire). Vous serez informé par mail des modalités de retrait des composteurs / lombricomposteurs.
- **Le compostage partagé** : Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement. Contactez Agglopolys au 02 54 58 57 57 pour définir votre projet.



COMMANDER UN COMPOSTEUR

Commandez dès à présent votre composteur ou lombricomposteur **sur agglopolys.fr**.

Attention, un délai de 1 à 2 mois est nécessaire avant de pouvoir venir le récupérer. N'attendez-plus pour le réserver !

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, **dans la limite de 1m³ par jour.**

Accès gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : pneus, extincteurs, bouteilles de gaz (retour fournisseur), médicaments (retour pharmacie), amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, **Agglopolys propose un service payant d'enlèvement** d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et de la Chaussée-Saint-Victor sont **équipées d'un « caisson du réemploi »**. Un agent valoriste de la Ressourcerie Les Bonnes Manières réceptionne les objets en bon état pour leur offrir une nouvelle vie.



Les bornes habit box

Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Pour connaître la borne Habit Box la plus proche de chez vous, consultez la carte interactive sur agglopolys.fr



Donnons nos objets

Des associations reprennent des objets en bon état pour les donner ou les revendre à un prix modique. En privilégiant le don, vous prolongez la vie de vos objets et vous participez à l'économie sociale locale :

- **pour les vélos** : [vélo41 facebook.com/velo](https://www.facebook.com/velo41) - 41 07 49 48 03 53
- **pour l'informatique** : ADEPA adepa.info - 02 54 79 60 29
- **pour le mobilier, l'électroménager, la décoration, le textile, les livres** :
 - Emmaüs : emmaus-blois.com - 02 54 74 46 03
 - La ressourcerie Les Bonnes Manières facebook : [ressourceriedublesois](https://www.facebook.com/ressourceriedublesois) 06 99 93 64 97

Consommer local

Rendez-vous chez l'un des 197 producteurs recensés pour déguster des produits frais, de saison et d'une grande variété !

La carte papier des producteurs locaux vous permet de repérer les 52 producteurs locaux d'Agglopolys en vente directe à proximité de votre domicile.

Les produits de l'exploitation (viande, fruits et légumes, épicerie, produits laitiers...), les lieux de vente (sur place, sur les marchés, via des AMAP...) y sont notamment listés.

De plus, les agriculteurs (issus de la région Centre-Val de Loire) présents régulièrement sur l'un des marchés d'Agglopolys et qui proposent à la vente au moins 70 % de produits issus de leur propre exploitation sont facilement repérables grâce à leur bache « En direct de nos fermes » fournie par Agglopolys.

<https://www.endirectdenosfermes.fr/>



TRANSPORTS

Direction Mobilité
02 54 56 49 95
mobilites@agglopolys.fr

Optez pour des modes de déplacements doux

50 % des émissions de gaz à effet de serre en France viennent des transports, dont 50 % des voitures particulières. Pour réduire notre empreinte carbone, passons aux déplacements doux : vélo, marche ou trottinette.

Louer un vélo à assistance électrique

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 €/an (voire prise en charge obligatoire de votre employeur).

Se connecter sur azalys.agglopolys.fr pour effectuer la réservation de son vélo et fixer un rendez-vous personnalisé.

Relais Azalys : 09 69 36 93 41



Acheter un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, Agglopolys vous rembourse jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo électrique dans la limite de 25% du prix d'achat. Offre limitée à deux personnes par foyer. **Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr.**

Stationner son vélo

Azalys vous propose un service de stationnement sécurisé pour votre vélo en illimité, sur une période d'un an, un trimestre, un mois ou ponctuellement à la journée à la gare ou Place de la République. **Plus d'informations sur azalys.agglopolys.fr**



Carapattes

L'idée est simple : des écoliers marchent ensemble, accompagnés de bénévoles, pour se rendre à l'école le matin. Les Carapattes empruntent des itinéraires et des arrêts bien définis, conçus pour être sûrs, rapides et directs. À l'image des bus scolaires, ils respectent aussi des horaires de passage fixes.

Si vous êtes intéressés, que ce soit en tant qu'accompagnateur ou pour que votre enfant utilise ce service, vous pouvez **contacter Dominique RABINEAU au 06 43 95 49 50.**

Nouvelle application Transit

Indiquez les points de départ et d'arrivée ainsi que le jour et l'heure de votre trajet et ce calculateur d'itinéraire vous propose les meilleurs modes de déplacements en regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire : transport en commun, train, autopartage, vélo, trottinette, à pied.

Téléchargez gratuitement l'application sur Play Store ou App Store.



Ouverture du relais AZALYS

Le Relais Azalys est un lieu-ressource pour les mobilités d'Agglopolys : conseil et accompagnement personnalisés des habitants pour leurs trajets du quotidien (marche, vélo, trottinette, transports en commun, autopartage, covoiturage).

Une offre complète de services :

- La vente des titres et abonnements
- La location de vélos longue durée et la gestion du stationnement vélo sécurité,
- Un atelier vélo,
- Des conseils personnalisés pour optimiser votre déplacement.

Horaires

Septembre à juin

- Lundi à vendredi : 8h30 à 18h30
- Samedi : 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Juillet et août

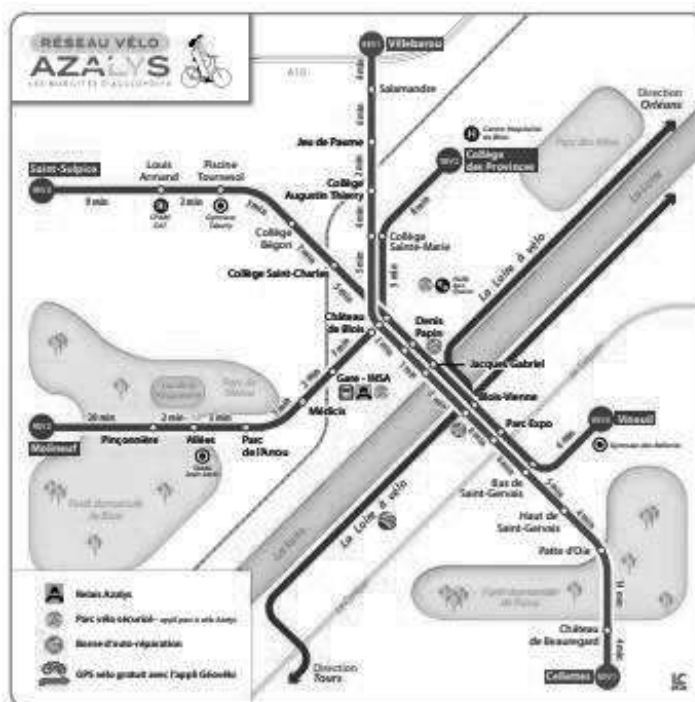
- Lundi à vendredi : 8h30 à 18h00
- Samedi : 9h30 à 12h30



Des lignes vélos en cœur d'agglomération

Les nouvelles lignes vélos sont conçues pour proposer des itinéraires directs, permettant de relier efficacement les communes limitrophes à Blois avec les principaux pôles générateurs du Blaisois (hôpital, polyclinique, zones d'activités, lycées/collèges, administration, zones commerciales) dans des temps raisonnables. À terme, sept lignes vélos seront créées.

Chaque ligne vélo sera identifiée par une couleur et un numéro spécifique. Le parcours sera jalonné par de la signalétique au sol et indiquera la destination et le temps nécessaire jusqu'aux principales destinations. Les « arrêts » vélo seront équipés de stationnement vélo.



Transports en commun

Les lignes urbaines qui desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou.

Les lignes périurbaines L15 à L32 effectuent des trajets entre les communes du territoire. Régulières en période scolaire et sur réservation le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Les lignes scolaires qui permettent le transport des collégiens vers leur collège de secteur.

La navette Châteaux à destination du domaine de Chaumont-sur-Loire et du Château de Cheverny entre le 1^{er} avril et la fin des congés scolaires de la Toussaint.



3 navettes de centre-ville à Blois - Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville

Elles circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes. Elles desservent le quartier Vienne et le centre administratif pour la navette N1, et le quartier du Foix pour la navette N2. Elles se rencontrent à la gare routière de Blois et desservent l'axe Denis-Papin dans les 2 sens.

Nouveau : la navette N3 relie le parking relais du Jeu de Paume à Jean Jaurès via Agglopolys, Porte Chartraine et le centre administratif et sera expérimentée du 3 novembre 2025 au 10 avril 2026.



Le Transport à la Demande Résago

Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation, **de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers 16 points d'arrêt** :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée St-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial "La Salamandre"
- Centre commercial "Blois 2"
- Centre commercial "La Renaissance"
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain



Tarifs : 1,25 € pour les trajets de moins de 10 km et 2,5 € pour les trajets plus longs (abonnements disponibles). Réservation jusqu'à 30 min avant votre départ.

Renseignements et réservation : 09 693 693 41 (*prix d'un appel local*)

Le transport à la demande Handigo

Il est destiné aux personnes en situation de handicap titulaires de la Carte Mobilité Inclusion portant la mention Invalidité ou avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %.

Inscription après validation du dossier d'inscription.

Sur réservation, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche.

Tarifs : Tarification classique en vigueur quel que soit la distance.

Renseignements et réservation :

09 693 693 41 (prix d'un appel local)



Voiture d'autopartage

Vous avez besoin de louer une voiture pour une courte durée ? Testez l'autopartage.

La voiture est stationnée sur le parking rue de la mairie.

Le principe est simple :

- vous **créez votre compte** via la plateforme de réservation en ligne (azalys.clem.mobi),
- vous **réservez la voiture à un prix attractif**, pour une durée minimale de 30 minutes et pour une durée maximale de 20h d'affilée, du lundi au dimanche, de 4h30 à 0h30.
- vous empruntez la voiture réservée, un véhicule électrique avec un **boîtier de vitesse automatique. Vous décarbonez ainsi vos déplacements !**
- vous **restituez la voiture**, au même endroit que vous l'avez empruntée.

Azalys.clem.mobi
01 86 86 85 85

Tarifs 2025 (kilométrage illimité, électricité et assurances incluses).

| TARIFS 2025 | Première heure | Heure supplémentaire |
|--|----------------|----------------------|
| Habitant d'Agglopolys | 3 € | 1,5 € |
| Habitant d'Agglopolys -25ans et demandeurs d'emploi | 2 € | 0,75 € |
| Habitant hors Agglopolys | 5 € | 3 € |

En savoir plus et réserver ce nouveau service sur azalys : agglopolys.fr ou via l'application mobile Azalys Autopartage.



EAU DE BLOIS ET ASSAINISSEMENT



Eau de Blois / Agglopolys

L'Eau de Blois / Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable : **assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement** des réseaux, ouvrages, équipements, **contrôler** la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale, **assurer la relation avec les usagers** (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information...), **investir, adapter** le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

Eau et Assainissement
0 806 000 139

1 rue Honoré de Balzac
41000 BLOIS

eau@agglopolys.fr
assainissement@agglopolys.fr
<https://eaudeblois.agglopolys.fr>

Assainissement collectif

Agglopolys gère les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : <https://agglopolys.fr>

Assainissement non-collectif

Agglopolys **conseille et accompagne** dans **la construction et l'entretien** pour permettre de disposer d'une installation durable et adaptée.

Agglopolys exerce également **des missions de contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien ainsi que les contrôles préalables aux ventes.**

Ces contrôles sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.

Pour connaître le tarif en vigueur : <https://agglopolys.fr>.

Comment entretenir mon installation :

- **Fosse septique / fosse toutes eaux** : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- **Pré-filtre** : nettoyage 2 fois / an environ.
- **Bac dégraisseur** : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- **Pompe de relevage** : nettoyage 1 à 2 fois / an.



La Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)

Le dérèglement climatique et l'urbanisation croissante génèrent des volumes d'eaux pluviales de plus en plus importants. Les systèmes d'assainissement sont fréquemment saturés avec des risques de débordement des réseaux sur la voie publique (inondation) ou de déversement dans les milieux naturels.

Il convient de réduire les apports d'eau dans les réseaux par une gestion de l'eau de pluie au plus près de son lieu de précipitation, on parle de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). L'enjeu est de « déconnecter » l'eau pluviale du réseau d'assainissement en permettant son infiltration immédiate dans les sols.

Une évolution vers la gestion intégrée des eaux pluviales

La Communauté d'Agglomération de Blois s'est engagée dans une politique ambitieuse de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, qui consiste essentiellement à :

- **gérer la pluie au plus près du lieu où elle tombe,**
- **ne pas mettre l'eau en mouvement,**
- **limiter l'imperméabilisation et favoriser les végétaux et la biodiversité.**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de Blois, prévoit la gestion de l'eau de pluie à l'échelle de chaque parcelle aménagée.

Pour les particuliers en maison individuelle, il s'agit de déconnecter les gouttières du tout-à-l'égout pour stocker ou infiltrer l'eau de pluie à la parcelle. Pour les nouvelles constructions de maisons ou les travaux sur l'existant qui nécessitent un permis de construire, la prise en compte de la gestion de l'eau pluviale à la parcelle est désormais obligatoire.

CULTURE ET LOISIRS

Les bibliothèques

Ouvertes à tous, les bibliothèques vous invitent à lire, à écouter, découvrir, explorer et vous divertir, à travers des ressources variées, des expos, des ateliers...

Les bibliothèques proposent :

- **Des documents en tous genres :** livres, presse, BD, textes enregistrés, livres en gros caractères...
- **Du multimédia :** films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Des ressources en ligne :** pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques.
- **Des services :** un accès à Internet, des ateliers sur l'informatique, de la médiation animale et une bibliothèque à domicile et hors les murs.
- **Un programme culturel** à consulter sur <https://bibliotheques.agglopolys.fr>.



L'abonnement est 100 % gratuit pour tous et valable 2 ans pour les 3 bibliothèques. Il permet d'emprunter 15 imprimés, 1 liseuse, 10 CD ou vinyles, 7 DVD, 2 jeux vidéo pour 4 semaines et d'avoir accès aux ressources en ligne (cinéma, presse, formations, cours...).

Bibliothèque Abbé-Grégoire - 4-6 place Jean Jaurès à Blois - **02 54 56 27 40**

Médiathèque Maurice-Genevoix - rue Vasco de Gama à Blois - **02 54 43 31 13**

Les piscines

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

Piscine Tournesol **02 54 52 01 30**

Horaires et tarifs sur <https://agglopolys.fr>

Centre Aquatique Agl'Eau **02 54 79 70 30**

Horaires et tarifs sur <https://www.agl-eau.fr/>

Piscine d'Herbault, piscine du Lac de Loire à Vineuil et pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée-Saint-Victor.

Horaires et tarifs sur <https://agglopolys.fr>



FOURRIÈRE ANIMALE



Rechercher un animal

La société SACPA, prestataire d'Agglopolys, est chargée de récupérer les animaux errants ainsi que les cadavres d'animaux morts sur la voie publique.

Les animaux sont pris en charge et placés à la fourrière animale.

Si vous avez perdu votre animal, contactez la société SACPA au 02 54 74 16 73.

Fourrière animale

02 54 74 16 73

Rue des Prés d'Amont
41000 BLOIS

(près du Lycée horticole)

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale **pour prendre rendez-vous** du lundi au vendredi (9h-10h / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Les animaux récupérés par la fourrière : chiens en divagation, chats errants blessés, chatons abandonnés sur espaces publics, nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys, cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Signaler un chien errant

Voir encart ci-dessous.

Chats errants

Le rôle du propriétaire de l'animal :

- Les chats à partir de 7 mois doivent être identifiés.
- La stérilisation est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée.
- Certains vaccins sont obligatoires.

Les chats bien portants, trouvés dans la rue, ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

Contacts utiles :

- **Association Ecole du chat de Blois** : 06 81 28 80 93
- **SPA de Sassay** : 02 54 79 57 85

Tarifs 2026

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 56,29 € (frais doublés dès la 2^{ème} capture)
- Garde en fourrière : 28,47 € par jour
- Identification éventuelle : 65,53 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.) : en supplément.

Pour toute intervention :

- Contacter la mairie qui sollicitera directement le prestataire.
- A défaut, contacter Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 9h à 17h).
- En cas d'urgence la gendarmerie ou la Police Nationale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Agglopolys propose des aides aux chefs d'entreprises, porteurs de projets.

Aides à la création d'entreprise, à l'implantation et à l'extension, aide aux hébergements hôteliers, soutien aux commerces et aux TPE, bonus installation pour les commerces, accompagnement dans la transition écologique de l'entreprise.

Direction développement
économique et touristique

02 54 90 35 22

dev-eco@agglopolys.fr

Le Lab

Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe sur un même lieu **une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises.**

Contact : **02 54 74 72 21 – 07 85 66 83 23**

<https://lelab.agglopolys.fr>



PÔLE D'ENTREPRISES
D'AGGLOPOLYS

La Mission Locale

La Mission Locale du Blaisois, que soutient Agglopolys, **accompagne les jeunes de 16 à 25 ans à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale (jeunes déscolarisés, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi inscrits ou non à France travail...).** Ces services sont totalement gratuits.

Accueil sur rendez-vous de 9h00 à 12h30

15 avenue de Vendôme ou 5 rue Louis Bernicot à Blois

Contact : **02 54 52 40 40** secretariat@mlblois.com

<https://mlblois.com>



Le Bureau Information Jeunesse

Au BIJ41, vous trouverez des informations pratiques et actualisées, sous forme de fiches d'infos, de guides régionaux, de brochures locales... sur les thèmes : **Etudes / Métiers / Emploi et petits boulots / Formation continue / Mobilité internationale / engagement citoyen / Vie quotidienne / Projets initiatives / Logement / Santé / Culture / Loisirs / Vacances / Europe et étranger.**



Ils organisent notamment des forums : **jobs d'été et d'alternance / Service civique**

Accueil sans rendez-vous lundi mercredi jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00 au 15 avenue de Vendôme à Blois. Contact : **02 54 78 54 87** contact@infojeune41.org
www.infojeune41.org

L'école de la 2^{ème} chance

L'école de la 2^{ème} chance (E2C) du Val de Loire est un dispositif d'insertion professionnelle sociale et citoyenne qui bénéficie du soutien d'Agglopolys. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, sans qualification, motivés pour construire un projet d'emploi ou de formation.

Contact : **02 54 78 70 90** <https://e2c-tours.org>



RENOV'HABITAT



Rénovation énergétique, adaptation de logement, vétusté...

Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat.

Dans le maquis des aides et démarches commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous est proposé :

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux,
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches,
- Des aides financières pour alléger votre facture.

Service habitat d'Agglopolys

02 54 56 46 99

habitat@agglopolys.fr

CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE



Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.



Lieu de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante.

L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement est personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium (maître de cérémonie) accompagne chaque famille dans la préparation et le déroulement de l'hommage au défunt.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaire d'accueil :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Crématorium

02 18 54 11 00

85 rue de la Picardière

41000 BLOIS

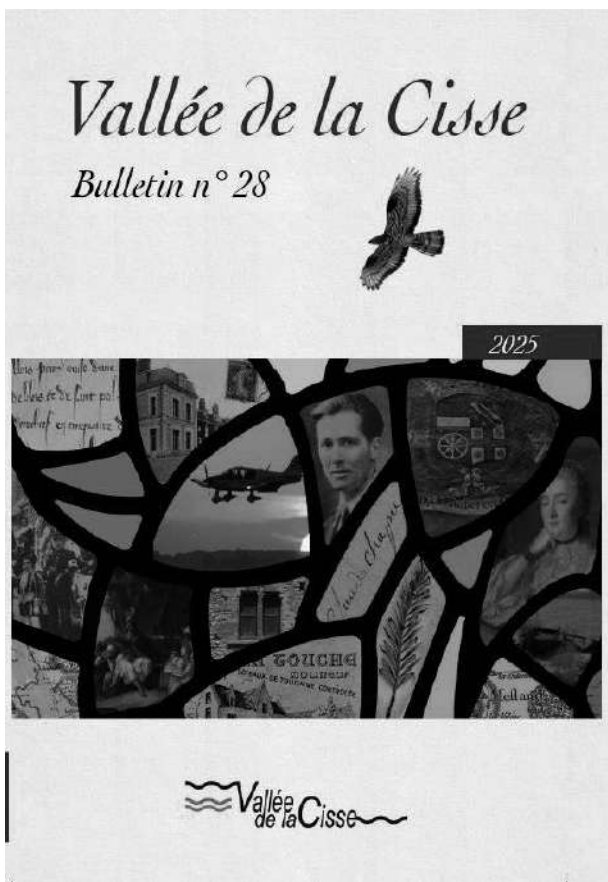
valdeloire@crematoriums.fr

**Consultez la dépêche dans son intégralité
sur le site d'Agglopolys.**

SYNDICATS

Vallée de la Cisse

Vallée de la Cisse est l'association culturelle de 18 communes historiques fédérées de la vallée de la Cisse : Averdon, Chambon-sur-Cisse, La Chapelle-Vendômoise, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Fossé, Landes-le-Gaulois, Marolles, Mesland, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaie, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Seillac et Veuves. Son but est d'étudier de manière pluridisciplinaire les questions culturelles relatives à la vallée de la Cisse, Nous fédérons des amateurs de différents secteurs, tous passionnés d'histoire locale, de patrimoine, d'art, de généalogie, de tradition populaire, d'histoire médiévale ou d'héraldique, ou encore par la faune et la flore de notre vallée.



Depuis 1972, **Vallée de la Cisse** publie une revue bisannuelle faisant état de ses recherches sur l'histoire de nos communes adhérentes. La **revue n° 28** est en vente directement auprès du président, du directeur de publication et des secrétaires, ainsi que dans les points habituels : dans les mairies et dans certains commerces de la vallée, notamment à Chambon-sur-Cisse, Chouzy-sur-Cisse, La Chapelle-Vendômoise, Molineuf, Onzain, ainsi qu'à Blois à la librairie Labbé et au centre culturel Leclerc.

Notre hors-série n° 2 sur **les magnifiques dessins d'Arthur Trouëssart** est toujours en vente. On y découvre la vie passionnante de l'architecte, artiste et érudit blésois, et l'histoire de ce carnet de dessins réalisés en vallée de la Cisse qu'il a offert en 1860 à Hippolyte de Villemessant, le fondateur du nouveau *Figaro*, carnet retrouvé dans les archives familiales privées d'un descendant du célèbre homme de presse. Cet ouvrage très bien illustré a été classé par le journal *Libération* dans sa rubrique *Beaux Livres*.

Venez nous rencontrer **en octobre à notre stand du salon du livre des Rendez-vous de l'Histoire à Blois** parmi les associations d'histoire locale. Profitez-en pour acquérir toutes nos revues, même les plus anciennes, à des prix promotionnels spéciaux. Retrouvez-nous également à **la Fête de l'aviation à l'aérodrome du Breuil chaque dernier week-end de septembre**, ainsi que sur plusieurs **marchés de Noël en novembre**.

Lisez et faites lire les publications de **Vallée de la Cisse** !



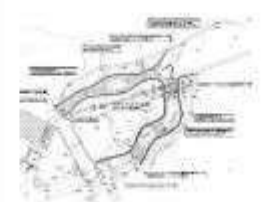





Quel plus beau cadeau pour tous les amoureux d'histoire et de notre vallée ?

Vallée de la Cisse
Mairie 41150 COULANGES
vallee.de.la.cisse@gmail.com
<http://vallee-de-la-cisse.fr/>



Le Syndicat de la Cisse, qu'est-ce que c'est ? Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB Cisse) est une collectivité territoriale qui a en charge la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée par les communautés adhérentes de communes depuis 2018. Cette compétence est exercée dans le cadre de l'intérêt général et ne concerne pas la gestion des digues de Loire (hors du bassin versant de la Cisse).





Première année « pleine » de l'Accord de Territoire 2024-2026 (nouveau nom des contrats de bassins), cette année 2025 a vu la mise en place de nombreuses actions sur le bassin versant de la Cisse, avec toujours le même objectif : restaurer les milieux naturels pour, dans le cadre de l'intérêt général, améliorer l'état de nos masses d'eaux. En voici un rapide résumé :

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>ETUDE</p>  <p>Etude pour la restauration hydromorphologique de la Cisse pour lutter contre la Jussie – Vernou-sur-Brenne</p> | <p>ETUDE</p>  <p>Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Cisse au moulin de Bury – Valencisse</p> | <p>ETUDE</p>  <p>Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Cisse au moulin de Coutant – St Lubin-en-Vergonnois</p> | <p>ETUDE</p>  <p>Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Petite Cisse au moulin de Mesland – Mesland</p> |
| <p>ETUDE</p>  <p>Etude pour la mise en œuvre d'une annexe hydraulique de la Cisse – Nazelles-Négron</p> | <p>ETUDE</p>  <p>Etude pour la restauration d'une zone humide – Valencisse</p> | <p>TRAVAUX</p>  <p>Restauration des annexes hydrauliques de la Cisse – Vouvray & Vernou-sur-Brenne</p> | <p>TRAVAUX</p>  <p>Restauration morphologique du ruisseau du Villay – Champigny-en-Beauce</p> |

En parallèle, de nombreuses actions d'animations et de sensibilisation sont mises en place, que ce soit via l'équipe technique du syndicat, ou via nos partenaires techniques.

Retrouvez le détail de l'accord de territoire et des actions prévues sur notre site internet : www.syndicat-cisse.fr

Nos outils de communication pour vous informer de nos actions :

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>Le site internet (nouvelle version 2025 !)</p> <p>www.syndicat-cisse.fr</p>  | <p>Le bulletin bilan du CT n°2</p> <p>Disponible sur le site internet du SMB Cisse</p>  | <p>Plaquette bon entretien des cours d'eau</p> <p>Disponible dans votre mairie</p>  | <p>Vidéos d'information et sensibilisation sur les actions du SMB Cisse</p> <p>Chaine YouTube du SMB Cisse</p>  |
|---|--|---|--|

SMB Cisse - 4 rue du bailli 41190 HERBAULT 02.54.46.25.78 smbcisse@orange.fr

Les délégués titulaires de votre communauté d'Agglomération pour le SMB Cisse : D.BILLAUT, P.BOURGUEIL, B.CACHEUX, P.DARIDAN, M.DUVOUX, J.M LABBE, C.LHERITIER, D.MOELO, D.MULTEAU, F.OURY, L.RANVAL, J.L SLOVAK.

LE PAYS DES CHATEAUX



Un espace de coopération entre 3 intercommunalités :

la Communauté d'agglomération de Blois-Agglolypols
et les Communautés de communes du Grand Chambord et de
Beauce Val de Loire

Pilotage de stratégies territoriales

Contractualisation avec des financeurs

Etudes, prospectives

Mobilisation de la société civile



CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

En 2025, le Conseil Régional a
signé 3 nouveaux contrats
territoriaux avec les
intercommunalités, pour une
durée de 3 ans.

Ils soutiennent notamment des
projets sur la transition
écologique et énergétique :
rénovation de
bâtiments/éclairage publics,
préservation de la biodiversité,
circuits alimentaires de
proximité... Au total, plus de 10
millions d'€ pour le territoire.



PROGRAMME EUROPEEN LEADER

1 155 000 € correspond à
l'enveloppe européenne réservée
pour des projets sur le Pays des
Châteaux entre 2023 et 2027.
Que vous soyez une collectivité,
une association ou une
entreprise, si vous avez un projet
innovant dans le tourisme,
l'alimentation locale, la mobilité,
la biodiversité ou encore
l'économie circulaire, vous
pouvez peut-être bénéficier d'un
accompagnement technique et
financier !



TOURISME

La taxe de séjour collectée par le
Pays est dédiée exclusivement
aux actions touristiques : Office
de Tourisme Blois-Chambord-Val
de Loire, entretien des boucles
« châteaux de la Loire à vélo »,
développement de la randonnée
pédestre.

Depuis 2025, un Bureau Mobile
de l'Office de Tourisme sillonne
la destination.

Enfin, le Pays des Châteaux
mène, à son échelle, une étude
sur l'accès à l'eau.



ALIMENTATION

15 porteurs de projets autour
de l'alimentation sont
accompagnés techniquement et
financièrement dans le cadre du
dispositif « BOCAL » du Pays
des Châteaux. Les thématiques
sont diverses : mise en place de
jardins partagés, épicerie
citoyenne, ateliers, jeux...

En 2025, une rencontre
producteurs / restaurateurs a
été organisée pour renforcer
l'approvisionnement durable des
restaurants collectifs et
commerciaux.



ENERGIE RENOUVELABLE

Grâce au Contrat de Chaleur
Renouvelable Territorial signé
par le Pays des Châteaux
avec l'ADEME, vous pouvez
bénéficier d'une subvention
pour un projet de chaleur
renouvelable : bois énergie,
géothermie ou solaire
thermique.

Ces aides (45%) sont
uniquement disponibles pour
les structures ayant un
numéro de SIRET (entreprises,
associations, collectivités).

www.paysdeschateaux.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Cartes d'identité et passeports

Les cartes nationales d'identité sécurisées (CNIS) délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes qui étaient majeures lors de l'établissement du document bénéficient d'une prolongation automatique de 5 années supplémentaires. Néanmoins, aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste.

Tous les pays n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire des personnes titulaires d'une carte portant une date de validité en apparence périmée. Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre.



Pour établir ou renouveler une carte d'identité ou un passeport, vous devez :

Créer votre dossier de demande de titre sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) <https://ants.gouv.fr/>, puis prendre rendez-vous auprès de l'une des mairies habilitées à faire ces documents. Les mairies les plus proches sont :

| | |
|--|----------------|
| BLOIS 9 place Saint-Louis | 02.54.44.50.50 |
| BLOIS Vienne (mairie annexe) 28 avenue du Président Wilson | 02.54.56.58.00 |
| BLOIS Nord (mairie annexe) 3 place Bernard Lorjou | 02.54.45.52.20 |
| LA CHAUSSEE-ST-VICTOR Place Etienne Régnier | 02.54.55.40.40 |
| VEUZAIN-SUR-LOIRE 6 rue Gustave Marc ONZAIN | 02.54.51.20.40 |
| VINEUIL Rue de la République | 02.54.50.54.50 |

La liste complète des mairies habilitées est consultable sur le site de la Préfecture : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Demarches/Carte-nationale-d-identite>

Vous pouvez également prendre rendez-vous sur rendezvouspasseport.gouv.fr
Attention, le délai d'obtention peut être long.

L'identité numérique certifiée

La certification de l'identité numérique France Identité permet de confirmer votre identité avec le niveau de sécurité le plus élevé. Elle est indispensable pour certaines démarches en ligne auparavant uniquement réalisables en personne (ex. : procuration de vote, accès à FranceConnect+).

Comment obtenir votre identité numérique certifiée ?

1. Créer votre identité numérique France Identité (via l'application).
2. Lancer la demande de certification depuis l'application.
3. Confirmer votre e-mail, entrer votre code personnel, puis lire votre CNI avec le NFC. L'application génère un QR code à présenter en mairie.
4. Rendez-vous en mairie (liste sur rendezvouspasseport.gouv.fr) avec votre carte d'identité, votre téléphone, le QR code à présenter à l'agent de mairie ou de consulat.

Sous 48 h, vous recevrez le résultat de votre demande de certification dans l'application et par e-mail.



Autorisation de sortie du territoire

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Permis de conduire et certificats d'immatriculation

Les démarches liées au **permis de conduire** (perte ou vol, détérioration, fin de validité...) doivent être réalisées depuis le site www.loir-et-cher.gouv.fr ou permisdeconduire.ants.gouv.fr/



Les déclarations de cession, les changements d'adresse, les changements de titulaires, les duplicatas de certificat d'immatriculation doivent être réalisés en ligne, sur le site <https://loir-et-cher.gouv.fr/> ou <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Certificat de cession d'un véhicule d'occasion : le cerfa est désormais le seul document à utiliser. Il est téléchargeable en ligne.

Recensement militaire

4 mois après votre recensement à la mairie, téléchargez <https://majdc.fr>. Ce site permet de vous informer sur le déroulé de la Journée de Défense et de Citoyenneté et de gérer votre compte (convocations...).

Suite au recensement, le jeune sera inscrit d'office sur les listes électorales de la commune à ses 18 ans.

Vous pouvez contacter le Centre du Service National et de la Jeunesse d'Orléans sur l'adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr ou au 09 70 84 51 51.



Besoin d'aide dans vos démarches ?

Des agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Les services proposés : France Titres (passeport, carte d'identité, permis de conduire ou certificat d'immatriculation pour un véhicule), Allocations familiales, Assurance maladie, Assurance retraite, Chèque énergie, Finances publiques, France Rénov', France Travail, la Poste, MSA, Point justice, URSSAF.

France services

PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS,
france-services.gouv.fr



25 établissements sont ouverts dans le Loir-et-Cher, notamment :

- Herbault : 02 54 56 32 03,
- Blois - 133 rue Michel Bégon : 02 54 45 34 54,
- Veuzain : 02 54 42 01 11,
- La Chapelle-Vendômoise : 02 54 20 16 18.



Service-Public.fr

Service-Public.fr est le site officiel de l'administration française pour connaître vos droits et effectuer vos démarches.

Copies ou d'extraits d'actes

Sur présentation d'une pièce d'identité. A demander par courrier ou sur place à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

Acte de naissance et acte de mariage

- **Extrait sans filiation** : vous devez indiquer vos nom, prénoms et date de naissance.
- **Copie intégrale ou votre extrait avec filiation**, vous devez indiquer vos nom, prénoms, date et lieu de naissance ou de mariage, votre adresse + les nom, prénoms de vos parents. Précisez vos coordonnées pour un envoi par courrier.

Si vous demandez cet acte pour une autre personne : vous devez fournir les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée ainsi que les nom et prénom usuels de ses parents. Il faut également prouver le lien de filiation directe avec cette personne en présentant un votre acte de naissance ou le livret de famille.

Pour les Français nés à l'étranger, s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères.

Acte de décès

Toute personne peut demander un acte de décès sans justification particulière. Préciser les nom, prénoms, date et lieu de décès du défunt ainsi que vos coordonnées.

Reconnaissance avant naissance

La démarche se fait dans n'importe quelle mairie en présentant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Déclaration de naissance

S'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours (le jour de l'accouchement n'est pas compté). Lorsque le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche, un jour férié, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Vous devez vous déplacer avec le livret de famille ou une carte d'identité, le certificat établi par le médecin ou la sage-femme. S'il y a lieu, l'acte de reconnaissance avant naissance et/ou la déclaration de choix de nom.

Déclaration de décès

S'adresser à la mairie du lieu de décès le plus rapidement possible avec votre carte d'identité, le livret de famille ou la pièce d'identité du défunt et le certificat de décès établi par le médecin.

Mariage

Le dossier de mariage est à retirer en mairie. L'un des deux futurs époux doit avoir son domicile dans la commune ou justifier d'une résidence de plus d'un mois ou avoir son père ou sa mère domicilié sur la commune. Le dossier est déposé par les deux futurs époux. Il faudra attendre que le dossier soit complet pour que la date du mariage soit arrêtée.

PACS (Pacte Civil de Solidarité)

Dépôt du dossier à la mairie de la commune dans laquelle les déclarants fixent leur résidence commune ou auprès d'un notaire. Après instruction, un rendez-vous sera fixé avec les déclarants pour la signature du PACS.

Changement de nom ou prénom

S'adresser à la mairie du lieu de naissance ou de résidence.

Etat civil 2025

En 2025 nous avons enregistré 9 naissances, 6 mariages, 4 PACS et 14 décès.

TARIFS 2026

Location de salles

| SALLE POLYVALENTE | COMMUNE | | HORS COMMUNE | |
|---|--|--|--|---|
| | Du 1 ^{er} mai au 30 septembre | Du 1 ^{er} octobre au 30 avril | Du 1 ^{er} mai au 30 septembre | Du 1 ^{er} octobre au 30 avril |
| PARTICULIERS | | | | |
| • 2 jours consécutifs le week-end | 410 € | 770 € | 1 155 € | 1 540 € |
| • 1 jour en semaine | 205 € | 385 € | 485 € | 770 € |
| Hall d'entrée - Cuisine - Vin d'honneur | 105 € | 200 € | 213 € | 400 € |
| ASSOCIATIONS | | | | |
| 1 ^{ère} manifestation | 105 € | 200 € | | |
| 2 ^{ème} manifestation | 210 € | 400 € | | |
| Manifestations suivantes | 205 € | 385 € | | |
| Manifestation sur 1 ou plusieurs jours consécutifs sur un même week-end | 105 € | 200 € | | |
| • 1 ^{ère} manifestation | | | | |
| • Manifestations suivantes | 315 € | 600 € | | |
| Assemblée générale | Gratuité | | | |
| Toute manifestation | | | 485 € | 770 € |
| • 1 jour en semaine | | | | |
| • 2 jours consécutifs le week-end | | | 1 680 € | 1 900 € |
| ENTREPRISES | | | | |
| Toute manifestation | 450 € | 840 € | | |
| Toute manifestation | | | 900 € | 1 680 € |
| • 1 jour en semaine | | | | |
| • 2 jours consécutifs le week-end | | | 1 680 € | 1 900 € |

| FOYER | Du 1 ^{er} mai au 30 septembre | Du 1 ^{er} octobre au 30 avril |
|--|--|---|
| COMMUNE | | |
| PARTICULIERS ET ENTREPRISES | | |
| • 2 jours consécutifs le week-end | 95 € | 190 € |
| • 1 jour en semaine | 50 € | 100 € |
| ASSOCIATIONS | Gratuité | |
| HORS COMMUNE | | |
| PARTICULIERS, ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES | | |
| • 2 jours consécutifs le week-end | 231 € | 380 € |
| • 1 jour en semaine | 162 € | 200 € |

Location de matériel extérieur

| | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|------------------------|---------|--------------|
| Table de 2 m et 2,50 m | 4,10 € | 5,25 € |
| Chaise | 1,05 € | 2,10 € |
| banc | 4,00 € | 8,00 € |

| RESTAURANT SCOLAIRE | | | | | |
|--|---|---|---|---|--|
| QF | Tranche 1 <i>De 0 à 1 000 €</i> | Tranche 2 <i>De 1 001 à 1 070 €</i> | Tranche 3 <i>De 1 071 à 1 450 €</i> | Tranche 4 <i>De 1 451 à 1 900 €</i> | Tranche 5 <i>1 901 € et plus / revenus non communiqués</i> |
| Repas scolaire | 1,00 € | 2,86 € | 4,71 € | 4,83 € | 4,94 € |
| Repas 3 enfants et plus | 0,90 € | | 4,53 € | 4,65 € | 4,76 € |
| Repas adulte | 6,63 € | | | | |
| Participation pour service et surveillance | 1,19 € | | | | |
| Inscription hors délai | 6,48 € | | | | |

| ACCUEILS PERISCOLAIRES | | | | | |
|-------------------------------|---|---|---|---|---|
| QF | Tranche 1 <i>De 0 à 700 €</i> | Tranche 2 <i>De 701 à 1 070 €</i> | Tranche 3 <i>De 1 071 à 1 450 €</i> | Tranche 4 <i>De 1 451 à 1 900 €</i> | Tranche 5 <i>De 1 901 € et plus</i> |
| Maternelle et Élémentaire | 0,35 € /15 min | 0,37 € /15 min | 0,37 € /15 min | 0,39 € /15 min | 0,42 € /15 min |

| ACCUEIL DE LOISIRS | | | | | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|
| TARIF COMMUNE (1) | | | | | |
| QF | Tranche 1 <i>De 0 à 700 €</i> | Tranche 2 <i>De 701 à 1 070 €</i> | Tranche 3 <i>De 1 071 à 1 450 €</i> | Tranche 4 <i>De 1 451 à 1 900 €</i> | Tranche 5 <i>De 1 901 € et plus</i> |
| Vacances | 0,58 €/30 mn | 0,60 €/30 mn | 0,63 €/30 mn | 0,68 €/30 mn | 0,75 €/30 mn |
| Mercredis | 0,63 €/30 mn | 0,65 €/30 mn | 0,68 €/30 mn | 0,75 €/30 mn | 0,86 €/30 mn |
| Repas | 1 € | 2,86 € | 4,71 € | 4,83 € | 4,94 € |
| Goûter | 0,41 € | | | | |

| TARIF HORS COMMUNE | | | | | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|
| QF | Tranche 1 <i>De 0 à 700 €</i> | Tranche 2 <i>De 701 à 1 070 €</i> | Tranche 3 <i>De 1 071 à 1 450 €</i> | Tranche 4 <i>De 1 451 à 1 900 €</i> | Tranche 5 <i>De 1 901 € et plus</i> |
| Vacances | 0,79 €/30 mn | 0,82 €/30 mn | 0,85 €/30 mn | 0,92 €/30 mn | 1 €/30 mn |
| Mercredis | 0,92 €/30 mn | 0,96 €/30 mn | 1 €/30 mn | 1,13 €/30 mn | 1,24 €/30 mn |
| Repas | 1,10 € | 3,16 € | 5,20 € | 5,33 € | 5,45 € |
| Goûter | 0,41 € | | | | |

(1) Tarif commune et communes conventionnées : Saint-Lubin-en-Vergonnois, Fossé, Saint-Bohaire, la Chapelle-vendômoise

| LOCAL ADOS | | |
|------------------------------|----------------|---------------------|
| | Commune | Hors Commune |
| Activité sur place | 0,76 € /30 min | 0,94 € /30 min |
| Activité en extérieur | 1,26 € /30 min | 1,88 € /30 min |
| Repas | 4,95 € | 5,40 € |
| Goûter | 0,50 € | 0,75 € |
| Cotisation annuelle | 10 € | 15 € |

Location du terrain de tennis

Tarif : 10 € de l'heure pour la location du cours de tennis extérieur à des particuliers n'étant pas licenciés au Tennis Club de la Cisse.

Les clés seront à retirer en mairie aux heures d'ouverture habituelles contre le prix de la location. Le règlement se fera en espèces uniquement. Une pièce d'identité sera demandée et rendue à la restitution des clés.

Affaires funéraires

| | 30 ans | 50 ans |
|--------------------|---------------|---------------|
| Concession | 144 € | 220 € |
| Cavurne | 113 € | 174 € |
| | 15 ans | 30 ans |
| Columbarium | 525 € | 925 € |

INFORMATIONS DIVERSES

Nettoieement des rues

Le nettoieement des rues ou partie de rues salies par des véhicules, ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

Descentes des eaux pluviales

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées, au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.



Entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux

Les agents du service technique de la commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, le **désherbage** et le **démoussage des trottoirs ainsi que le ramassage des feuilles en automne**.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à **l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques**.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités comme les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchetterie. **En aucun cas ils ne doivent être mis dans les containers.**

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Neige

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

Animaux

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique. Vous devez ramasser et/ou nettoyer les déjections.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à **préserver la tranquillité du voisinage**.

Les chiens doivent être **tenus en laisse**, dès lors qu'ils sont sur le domaine public. Vous ne pouvez pas le laisser divaguer au risque de le retrouver en fourrière.



Tout propriétaire de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ou de chiens mordeurs doit se faire connaître en Mairie.

Certains chiens, considérés comme pouvant être dangereux, sont soumis à une réglementation spécifique. En France, ces chiens sont classés en 2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense.

La détention d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence.

Seul un vétérinaire est compétent pour déterminer le type racial d'un animal.

Depuis le 6 janvier 1999, il n'est plus possible d'acheter, de vendre ou de donner un chien de 1^{ère} catégorie.



Protection de l'esthétique

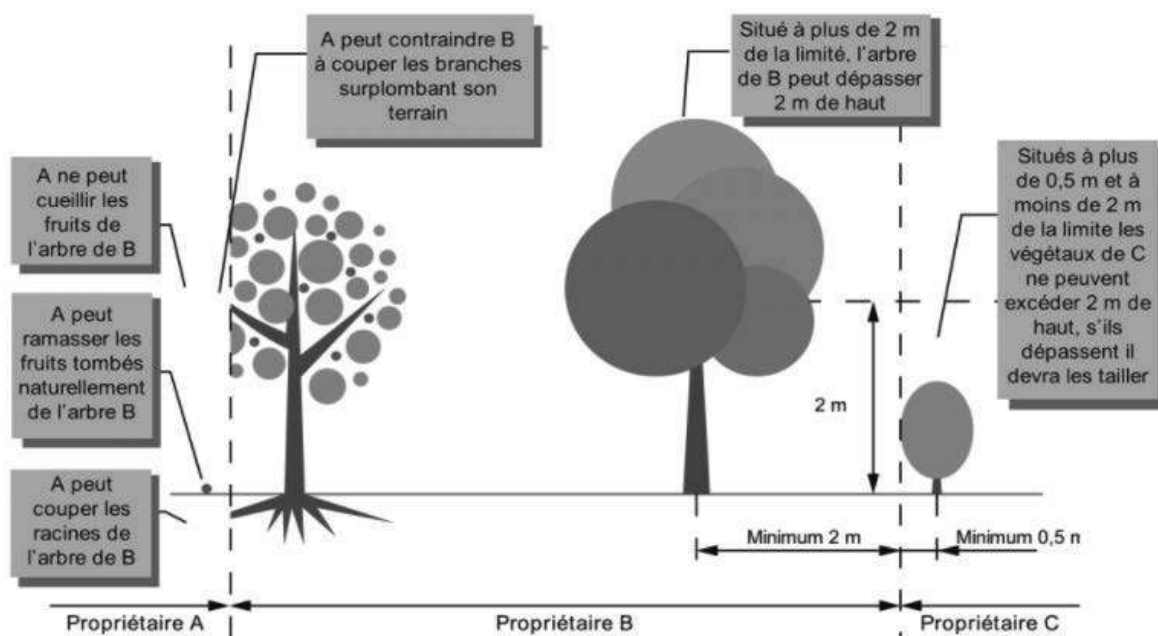
Il est interdit d'apposer sur la voie publique des inscriptions, affiches, autocollants, jalonnements, autres que ceux réglementaires ou nécessaires à la circulation, excepté aux emplacements réservés à cet effet.

Entretien des végétaux - Elagage

Taille des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Elagage : les branches et racines s'avanciant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.



Pour assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi que la sécurité du réseau public d'électricité, Enedis réalise des travaux d'entretien de la végétation à proximité des ouvrages électriques.

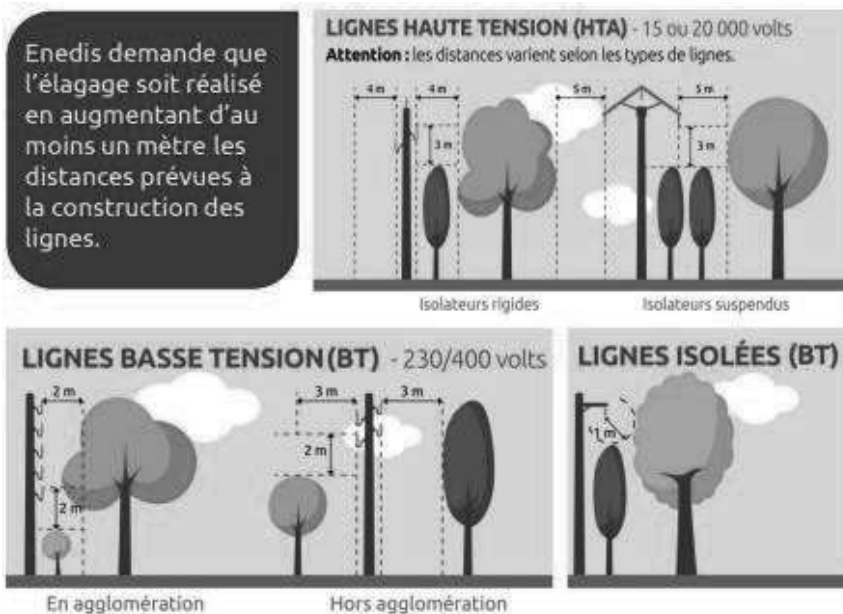
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Comment se partagent les responsabilités pour l'élagage ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201), les arbres plantés en domaine privé après l'installation de la ligne électrique.

Dans ces cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire après envoi d'une DT-DICT (<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>) à Enedis et après réception d'informations sur les mesures de sécurité de la part d'Enedis. La prise en charge des coûts de travaux revient au propriétaire. L'élagage est à la charge d'Enedis dans tous les autres cas.

Chaque propriétaire en est informé au préalable et la prise en charge financière revient à Enedis. Pour assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi que la sécurité du réseau public d'électricité, Enedis réalise des travaux d'entretien de la végétation à proximité des ouvrages électriques.



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

Consignes de sécurité

- Informer Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique,
- Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique,
- Veillez à entretenir régulièrement sa végétation.

Nuisances sonores et olfactives

Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompes pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, etc. ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrés**
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- **les samedis**
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- **les dimanches et jours fériés**
de 10h00 à 12h00.



Il est recommandé dans un premier temps, de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments. Les infractions sont sanctionnées par des amendes pouvant aller jusqu'à une contravention de 5^{ème} classe.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Si vous organisez des festivités à votre domicile, veillez au respect de votre voisinage !

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) **ou visuelles** (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Brûlage

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts (tonte de pelouse, taille de haie et d'arbustes, élagage, débroussaillage...) est interdit toute l'année. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés en paillage ou en compost individuel.



Dépôts sauvages

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, **et même à côté des conteneurs de tris**, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 € (article R.635-8).



Sécurité routière

Excès de vitesse, refus de priorité, franchissement de feu rouge, conduite sous emprise de l'alcool et de stupéfiants, téléphone au volant : chaque jour, des comportements insensés mettent en danger la vie d'autrui sur l'espace public.

Automobilistes, pour la sécurité de tous, veillez à respecter la signalisation et les limitations de vitesse !

Piétons, rendez-vous visibles ! Pour être mieux vus lorsqu'il fait sombre, portez de préférence des vêtements de couleurs claires ou munis de bandes de tissus rétro-réfléchissant.

Piétons, vous avez des droits et des devoirs, en ville comme à la campagne, vous devez marcher sur les trottoirs et accotements lorsqu'ils existent !



Stationnement gênant sur les trottoirs

Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.

Ce type de stationnement est très fréquent devant le domicile et dans plus de la moitié des cas, il existe pourtant des places libres à proximité immédiate.



Espace sans tabac

Depuis le 1^{er} juillet 2025, il est interdit de fumer dans plusieurs lieux extérieurs publics :

- Les parcs et jardins,
- les abords des écoles, des stades, des établissements sportifs et des bibliothèques,
- les plages

soit la majorité des lieux susceptibles d'accueillir des enfants.

Le gouvernement a pris cette mesure dans le but de protéger les enfants de la fumée, de dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien et de préserver l'environnement.

La commune a mis en place une signalétique « espace sans tabac » près des lieux concernés.



Objets perdus/trouvés

Si vous trouvez un objet sur la voie publique, vous pouvez le déposer à la mairie. Une information sera postée sur facebook.

Si vous avez perdu un objet contactez **la mairie**; même si votre objet n'a pas encore été retrouvé, votre requête est prise en note et nous ne manquerons pas de vous rappeler s'il nous était rapporté en mairie.



Démarchage à domicile

Le démarchage à domicile (aussi appelé porte-à-porte ou vente à domicile) est une activité commerciale légale et encadrée par la loi. Mais certains délinquants utilisent ce prétexte pour pénétrer dans votre logement afin de commettre un vol ou effectuer un repérage.

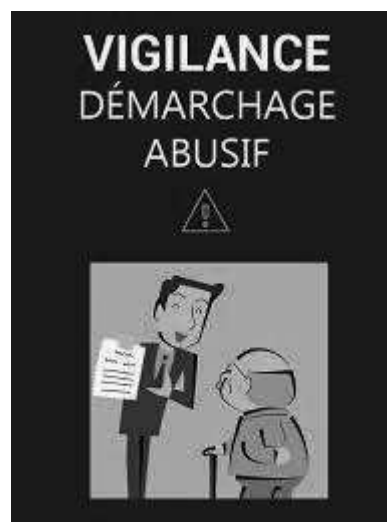
Attention aux vendeurs trop insistants ou pressants et vérifiez toujours l'identité des démarcheurs (carte professionnelle).

Ne signez aucun document. Tout achat à domicile bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours. Aucun paiement immédiat ne doit être demandé. Ne communiquez jamais de données personnelles.

De nouvelles obligations de diagnostic et autres ne se font pas sans campagne d'information à la télévision, à la radio ou dans la presse. Vous en auriez forcément entendu parler !

Nous vous conseillons de ne laisser personne entrer chez vous si vous avez le moindre doute.

En cas d'abus de faiblesse, vous pouvez déposer plainte à la Gendarmerie.



La mairie ne fait jamais appel à une société sans avoir prévenu, au préalable, les intéressés par courrier ou par le biais du Petit Bavard.
Dans le doute,
n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 54 52 58 00.

Frelon asiatique

Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles.

Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes.

Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables.

Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles, Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher.



Déclarer la présence d'un nid

Pour signaler un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, remplissez le formulaire en ligne sur <https://m.agglopolys.fr/2890-lutte-contre-le-frelon-asiatique.htm>.

Seul le propriétaire de la parcelle concernée peut faire cette démarche. Une photo est nécessaire au bon traitement de la demande afin de localiser le nid.

Après vérification qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, Agglopolys se charge d'organiser sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée. En cas de doute, un référent apicole peut être sollicité pour vérification sur place.

L'entreprise entrera directement en contact avec vous avec les coordonnées que vous aurez saisies dans le formulaire.

Le prestataire intervient chez vous et envoie sa facture à Agglopolys.

Pour les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

Prévention et protection maternelle infantile, logement, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.
Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.

Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

CONTACT

02 14 99 41 41

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h
(sauf le mardi après-midi)



Plus d'infos



Cadre de vie amélioré



Pratique sportive



 **LOIR&CHER**
Notre département

**1^{er} partenaire
des communes**

Culture pour tous



Accès aux soins



CONTACTS UTILES

Garde d'enfants

Le site <https://monenfant.fr/> de la Caisse d'Allocations Familiales vous permettra de connaître les assistantes maternelles de la commune.

Justice

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

3 Place Bernard Lorjou – 41000 BLOIS

02 54 45 16 16

mjd-blois@justice.fr

Médiation familiale

ACESM Loir-et-Cher

29-31 rue Duguay Trouin - 41029 BLOIS

02 54 51 48 11

mediationfamiliale41@acesm.fr

<https://acesm.net/services/mediation-familiale/>

Aide aux victimes

FRANCE VICTIMES 41

3 Place Bernard Lorjou – 41000 BLOIS

02 54 33 39 63

francevictimes41@orange.fr

Logement

SOLIHA 41

26 avenue de Verdun – 41000 BLOIS

02 54 55 51 14

contact.loir-et-cher@solih.fr

ADIL 41 – Espace Info Energie

Porte C - 34 av. Maunoury – 41000 BLOIS

02 54 42 10 00 sur rendez-vous

<https://www.adil41.org/> - adileie41@wanadoo.fr

Consommation

UFC QUE CHOISIR

17 rue Roland Garros – 41000 BLOIS

02 54 42 35 66

contact@loiretcher.ufcquechoisir.fr

Autonomie - Service à la personne – Santé

Vivre autonome 41

07 86 03 05 58

nathalie.prevelato@departement41.fr

Dom@dom41 téléassistance

6 rue Louis Bodin - 41000 BLOIS

02 54 42 54 24

contact@domadomteleassistance.fr -

<https://www.domadomteleassistance.fr/>



Pour résoudre vos différends, préférez l'accord amiable et contractuel en contactant le Conciliateur de Justice.

La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trouver une issue amiable. Le conciliateur est tenu par serment à l'obligation de réserve et au secret. **C'est un service gratuit.**

Contact : 02 54 45 16 16

Maison de la Justice et du Droit

Pour faire constater une infraction, contactez la gendarmerie. **Faites le 17.**

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER
Liberté
Egalité
Fraternité

VOS CONTACTS DANS LE LOIR-ET-CHER

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE

APPELEZ LE 3919
*Appel anonyme et gratuit.
114 par SMS

Face aux violences, libérons la parole

Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?
Le mieux, c'est d'en parler !

119

24h APPEL GRATUIT 7j/7

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.allo119.gouv.fr

Présence verte Touraine

19 avenue de Vendôme – 41000 BLOIS

02 54 44 87 26

pv41@presenceverte.fr - <https://presencevertetouraine.fr>

Association locale ADMR du Nord Blaisois

45 avenue Maunoury – 41000 BLOIS

02 54 33 54 97

asso-blois@fed41.admr.org

France Alzheimer 41

Maison de retraite du Bon Secours

10 rue Saint Cœur – 41100 VENDOME

02 54 73 39 04

asso.francealzheimer41@gmail.com

ADOC 41

3 rue Robert Debré – 41260 LA CHAUSSEE-ST-VICTOR

02 54 43 67 26



Contacts commune

| | | |
|--------------------------|----------------|--|
| Mairie | 02 54 52 58 00 | saint.sulpice.mairie@wanadoo.fr |
| Ecole maternelle | 02 54 52 58 08 | ecm-saint-sulpice@ac-orleans-tours.fr |
| Ecole élémentaire | 02 54 52 58 09 | ec-saint-sulpice@ac-orleans-tours.fr |
| Service Enfance Jeunesse | 02 54 52 58 14 | saint.sulpice.sej@orange.fr |
| Bibliothèque | 02 54 52 58 15 | st.sulpice.bibliotheque@orange.fr |

Contacts Agglopolys

| | |
|------------------------|---|
| Accueil | 02 54 90 35 35 |
| Assainissement | 0806 000 139 (coût appel local) |
| Azalys | 09 693 693 41 |
| Collecte des déchets | 02 54 58 57 57 |
| CIAS | 02 54 57 41 20 |
| Déchetterie Blois Nord | 02 54 78 27 73 |
| Eau | 0806 000 139 |
| Fourrière automobile | 02 54 46 86 91 |
| Fourrière animale | 02 54 90 35 35 (animal errant) 02 54 74 16 73 (animal perdu) |

Numéros d'urgence

| | |
|------------------------|----------------|
| Hôpital de Blois | 02 54 55 66 33 |
| Polyclinique | 02 54 90 91 92 |
| EDF dépannage | 09 72 67 50 41 |
| Urgence sécurité gaz | 08 00 47 33 33 |
| Gendarmerie d'Onzain | 02 54 33 56 10 |
| Gendarmerie d'Herbault | 02 54 46 51 70 |



COMMERCES

PHARMACIE DESMIER 3 rue des Tilleuls ☎ **02 54 42 86 23**

Julie vous propose du matériel médical, du matériel médical pour le maintien à domicile, des conseils santé et du matériel orthopédique :

- Du lundi au vendredi 9h00 - 12h30 et 14h00 - 19h00
- Samedi 9h00 - 12h30

MECHE A MECHE 3 bis rue des Tilleuls ☎ **02 54 43 48 03**

Carole vous accueille dans une ambiance chaleureuse et conviviale :

- Mardi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
- Mercredi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
- Jeudi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- Vendredi journée continue de 9h00 à 19h00
- Samedi journée continue de 8h00 à 16h00

BAR BRASSERIE « LE SAINT-SULPICE » 5 rue des Tilleuls ☎ **02 54 42 10 36**

Facebook : « le St Sulpice »

Fred et son équipe vous proposent : bar, tabac, presse, FDJ, brasserie, snack (plat du jour, sandwich, planche apéritive), cave à rhum, spiritueux, vente à la bouteille, cave à cigare, cigarettes électroniques (e-cigarette, e-liquide), bibeloterie, cadeaux, carterie, coutellerie, pipes, piles, téléphonie, compte Nickel, Point Vert (si vous avez un compte bancaire Crédit Agricole, vous pouvez retirer des espèces à l'aide de votre carte bancaire), paiement de proximité, cashback, carte grise et carte de pêche, timbres postaux et fiscaux, timbres amendes.

- Du lundi au jeudi 6h30 - 20h30
- Vendredi 6h30 - 21h00
- Samedi 7h30 - 20h30
- Dimanche et jours fériés 8h00 - 13h00

RESTAURANT « O'PREGO » 12 route d'Herbault ☎ **06 47 18 45 85**

Cuisine traditionnelle française et portugaise. Une spécialité pour chaque jour de la semaine. Accueil jusqu'à 50 personnes.

Aurelio, Laurence et Lisa vous accueillent :

- Service de restauration
 - Du lundi au samedi de 11h00 à 15h00.
 - Groupes : midi et soir sur réservation.
- Bar ouvert jusqu'à 18h00.

BURGER « A&M FOODFACTORY » 12 rue des Tilleuls ☎ **07 66 52 81 63**

Facebook : amfoodfactory email : attilazouuh@gmail.com

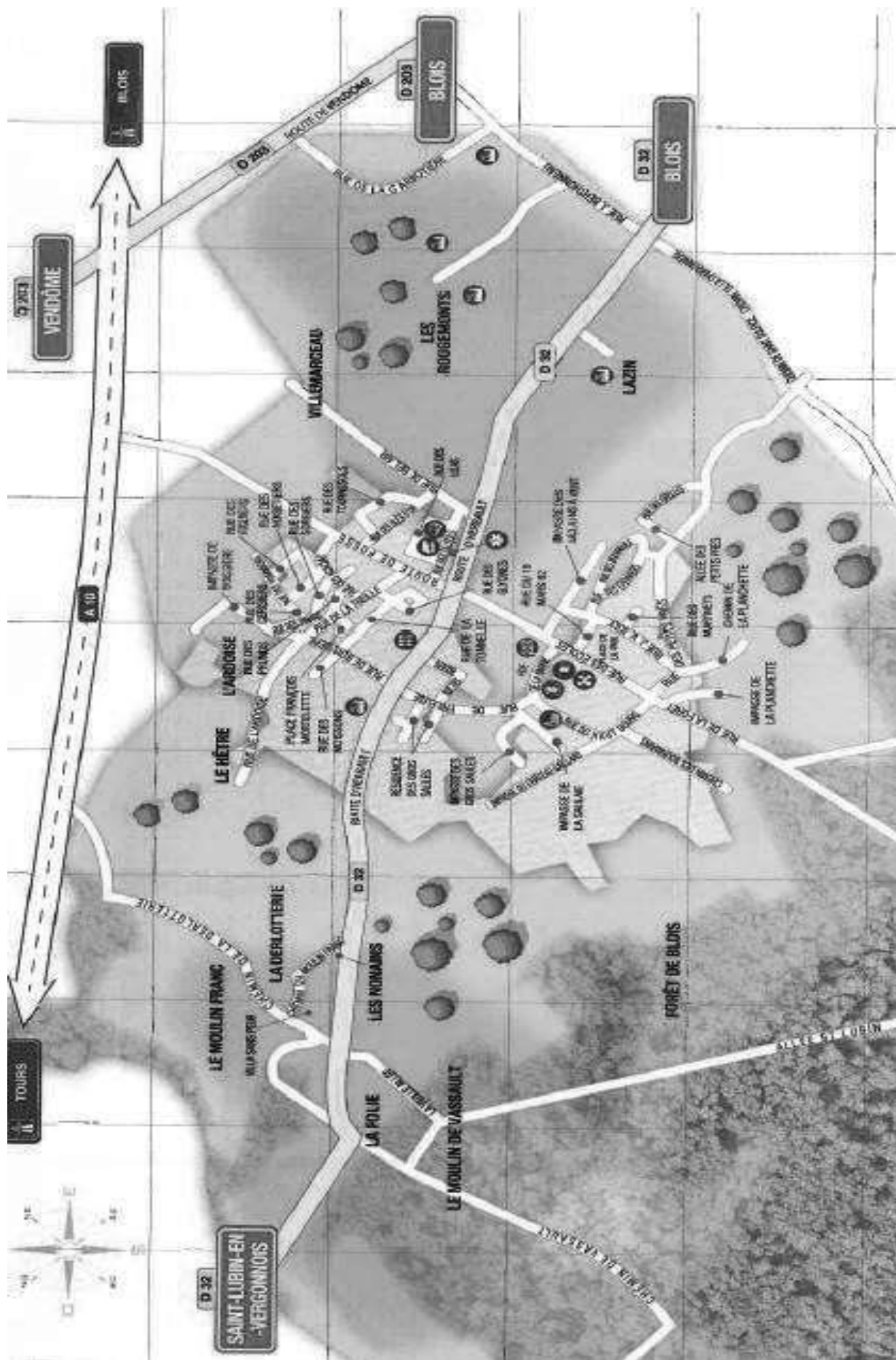
Établissement ouvert depuis le 15 février 2025. Attila et Melvut ER, vous proposent des burgers, burgers gourmets, sandwichs kebab, frenchs tacos, sandwichs, salades... ainsi que des menus ouvriers le midi. Sur place et à emporter.

- Du mardi au vendredi 11h30 - 14h30 et 18h00 - 22h00
- Samedi 11h30 - 22h00
- Dimanche 11h30 - 14h30 et 18h00 - 22h00

LE PANIER D'OR - PROXI 10 rue des Tilleuls ☎ **06 71 16 11 88**

Alimentation générale, fruits et légumes, dépôt de pain, gaz, point relais colis, livraisons à domicile.
Anne SMOYAN et Anaid ISOYAN vous accueillent :

- Du lundi au samedi 9h00 – 20h00
- Dimanche 9h00 – 13h00



ENTREPRISES ET ARTISANS

BATIMENT

MCJ Entreprise générale de bâtiment : neuf et rénovation
M. et Mme NICOLAS - 06 70 39 50 31 ou 06 87 04 41 00

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE ET METALLERIE SOCIETE NOUVELLE SERMET

18 rue de Boissière - 02 54 42 36 83

CLIMATISATION

AFB - M. BOUZY - Impasse de Boissière - 06 62 18 03 65

CONSEILS

OPTIM & VOUS conseil, solutions et accompagnement pour optimiser et sécuriser vos projets
Mme MARIE-JULIE - 4 rue de Bel Air - 06 63 46 85 90

COUTURE

LA MAIN D'OR Couture, retouches, confection, repassage
Mme SAY - 02 54 87 88 02 ou 06 89 83 81 67

COUVERTURE, CHARPENTE, ZINGUERIE, RAMONAGE, VELUX

LES TOITURES D'HERBAULT
M. VALIBUS Herbault - 06 07 51 91 17

CREATION, MODIFICATION DE MACHINES SPECIALES POUR L'INDUSTRIE, INFORMATIQUE ET AUTOMATISME

AUPSYS - 5 rue de Boissière - 02 54 33 78 62

EDUCATEUR CANIN

EDUCATEUR CANIN DU BLESOIS
M. SAUSSAYE - 06 86 43 33 07

ELECTRICIENS

* **CHP** - M. PETIT - 10 route de Fossé - 06 85 32 15 47
* **DENIS PERSEILLE ELECTRICITE Climatisation, chauffage, portail, interphone, domotique, alarme et dépannage**
M. PERSEILLE - 3 rue de la Mairie - 06 66 36 22 48
* **AGE Electricité générale dépannage**
M. DORION - 25 B rue de la Treille - 06 63 41 66 44

FERRONNERIE ARTISANALE

L'ENCLUMIER - M. DARNAUD - Les Rougemonts - 06 64 03 84 74

INFOGRAPHIE, PUBLICITE, SITES INTERNET 3D LIGHT STUDIO

Mme EMMONOT - 4 rue du Haut Bourg - 02 54 52 09 51

ISOLATION, RAVALEMENT, RENOVATION, VITRERIE

FACADE 41 - route d'Herbault (Lieu-dit Lazin) - 02 54 58 92 12

LOCATION DE CAMIONS ET MATERIEL FRIGORIFIQUES

LE PETIT FORESTIER
31 rue Jules Berthonneau - 02 36 65 01 00

LOCATION ET VENTE DE BACHES, MARQUAGES PUBLICITAIRES, REPARATIONS

BOURGOIN - 29 rue Jules Berthonneau - 02 54 42 24 90

LOCATION DE MATERIEL POUR CHANTIERS LOXAM

21 rue Jules Berthonneau - 02 54 52 11 11

MAÇONNERIE GENERALE ET GROS ŒUVRE DE BATIMENT

BTP CENTRE - M. NASRI 15 rue de Boissière - 06 08 36 44 23

MECANIQUE INDUSTRIELLE

DORION - 4 rue de Boissière - 02 54 43 15 88

MIROITERIE, VITRERIE

NONY Travaux de miroiterie, vitrerie, menuiserie, peinture
M. NONY - route d'Herbault (Lieu-dit l'Azin) - 02 54 43 98 98

PEINTURE

M. MAMIA - 6 impasse de Boissière - 06 16 05 17 78

PISCINE ET SPA, CONSTRUCTION ET MAINTENANCE

TAC EAU TAC PISCINE
M. BIGOT - 7A rue des Petits Prés - 06 31 12 56 61

PLOMBIERS CHAUFFAGISTES

* **ACS MOUSSI Plomberie, chauffage, sanitaires, installation, entretien et dépannage 7j/7**
M. MOUSSI - Rue du Haut Bourg - 06 69 28 52 51
* **CHP** - M. PETIT 10 route de Fossé - 06 85 32 15 47
* **M. ROLLAND Plomberie, chauffage, sanitaires, installation, entretien et dépannage**
11 rue des Petits Prés - 02 54 78 41 32

QUINCAILLERIE DE BATIMENT ET D'AGENCEMENT, OUTILLAGE, PRODUITS METALLURGIQUES

QUINCAILLERIE BLESOISE
25 rue Jules Berthonneau - 02 54 56 50 00

RAVALEMENT, MAÇONNERIE

DSJC - M. DE SOUSA - 3 rue des Tamaris - 07 86 24 28 96

TAXI

TAXI DU VAL DE CISSE - M. LEGRAS Grégory - 06 07 81 57 41

TRADUCTEUR

M. DIAMOND - 3 rue des Petits Prés - 02 54 42 46 67

TRANSPORTS, TERRASSEMENT, VENTE DE MATERIAUX EN VRAC

MONDAMERT - M. ESTEVES - Les Rougemonts - 02 54 43 17 38

TRAVAUX EN INTERIEUR ET EN EXTERIEUR

* **M. BOURDIER** - 16A rue de Bel Air - 06 30 99 45 23
* **STEPH SERVICES Multiservices, petit bricolage**
M. DESDEVANT - 14 rue des Tournesols - 06 89 63 60 60

TRAVAUX PUBLICS, ENERGIES RENOUVELABLES

Construction de réseaux électriques et de télécommunications
SPIE CITYNETWORKS OUEST CENTRE
13 rue de Boissière - 02 54 56 47 40

TUBES ET RACCORDS CAOUTCHOUC ET PLASTIQUES

FRANS BONHOMME
27 rue Jules Berthonneau - 02 54 74 00 64

VENTE DE VERRERIES POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

GLASS & CO FRANCE
5 rue de Boissière - 02 54 33 44 09

VENTE RACCORDS ET TUBES PLASTIQUES, CUVES A FUEL, MATERIAUX POUR FOSSES SEPTIQUES, POUR DRAINAGE ET POUR CONSTRUCTION DE PLANCHERS CHAUFFANTS

PROLIANS PLASTIQUES
23 rue Jules Berthonneau - 02 54 43 26 88

Manifestations 2026

Février

Dimanche 1^{er}

THÉÂTRE

AVEC ET SANS COMPLEXE

**Vendredi 6, samedi 7
et dimanche 8**

THÉÂTRE

AVEC ET SANS COMPLEXE

Jeudi 12

REPAS ET JEUX

VIVRE ET SORTIR

Mars

Samedi 7

CARNAVAL

Avril

Jeudi 9

REPAS ET ANIMATION

VIVRE ET SORTIR

Dimanche 12

BAL

LES FAUCONS 41-59 COUNTRY

Mars

Date à déterminer

CONCOURS DE PÉTANQUE

SAINT-SULPICE BASKET

Vendredi 12

**LOTO DANS LE CADRE DE LA
FÊTE AU VILLAGE**

COMITÉ DES FÊTES

Samedi 13 et Dimanche 14

FÊTE AU VILLAGE

Juillet

Samedi 25 et Dimanche 26
SOIRS D'ÉTÉ

Août

Samedi 8 et Dimanche 9
SOIRS D'ÉTÉ

Septembre

Samedi 5

FORUM DES ASSOCIATIONS

À SAINT-SULPICE

Octobre

Date à déterminer

SOIRÉE CONTE

BIBLIOTHÈQUE

Lundi 12 au jeudi 15

JOURNÉES DES COLLÈGES

Novembre

Jeudi 12

REPAS ET JEUX

VIVRE ET SORTIR

Samedi 14

WORSHOP

LES FAUCONS 41-59 COUNTRY

Samedi 21

MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 22

**SPECTACLE POUR LES
ENFANTS**

COMITÉ DES FÊTES

Décembre

Vendredi 4

GOÛTER

VIVRE ET SORTIR

Samedi 5

LOTO

SAINT-SULPICE BASKET

Dimanche 6

BOURSE AUX JOUET

SAINT-SULPICE BASKET

Jeudi 31

RÉVEILLON

COMITÉ DES FÊTES

